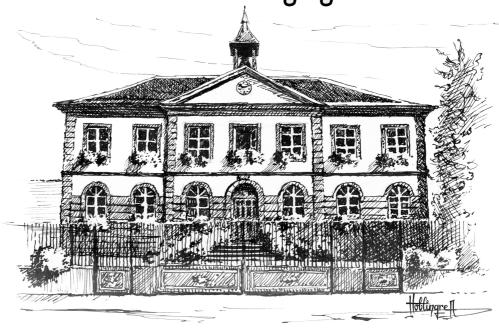
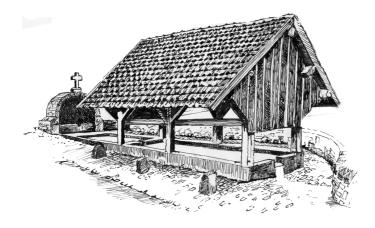
Le P'tit Roppois







Numéro 36



Janvier 2019

POUR TOUS LES JOURS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

Bureaux : 33 avenue du Général De Gaulle

© 03 84 29 91 70
□ 03 84 29 99 99
© : mairie.roppe@wanadoo.fr

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi de 11H30 à 12H15 et de 16H30 à 17H30

mercredi de 10H30 à 12H15 et de 14H30 à 17H30, vendredi de 11H30 à 12H15 et samedi de 9H à 11H30

Contact avec le Maire ou les Adjoints, à la demande sur rendez-vous à prendre au Secrétariat

École maternelle : Directrice : Mme Stéphany BIRINGER : 2 rue du Coteau 90300 VETRIGNE 🕾 03 84 29 46 81

École primaire : Directeur : M. Fabien FRESARD, 33 avenue du Général De Gaulle 20 84 29 86 98

Accueil de Loisirs et restauration scolaire: Directrice: Mme Janine HELBLING 🕾 03 84 29 89 20

Directrice adjointe : Mlle Nathalie MUOT

URGENCES

SAMU : \$\mathrice{\infty}\$ 15 POLICE SECOURS : \$\mathrice{\infty}\$ 17 (112 avec un portable) POMPIERS : \$\mathrice{\infty}\$ 18

URGENCE SOCIALE : \$\mathrice{\infty}\$ 03 84 21 17 33 ou 115

MÉDECIN DE GARDE : \$\mathrice{\infty}\$ 39 66

PHARMACIE DE GARDE : \$\mathrice{\infty}\$ 32 37

CENTRE ANTIPOISON STRASBOURG: 2: 03 88 37 37 37

GENDARMERIE: Brigade Territoriale, 1, avenue Jean Moulin 90000 BELFORT : 03 84 57 63 00

SANTÉ

HÔPITAL NORD-FRANCHE-COMTE 100 route de Moval – 90400 TREVENANS : 20 03 84 98 80 00

CLINIQUE DE LA MIOTTE Avenue de la MIOTTE – BELFORT : 20 03 84 55 52 52

DENTISTE : Centre de Santé Dentaire 27 bis avenue du Général De Gaulle – ROPPE 20 384 29 01 34

PÔLE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE, RD 83, MENONCOURT LES ERRUES № 03 84 23 10 10 Lu-Ve 8H-20H Sa 8H-12H Médecins généralistes :

Dr BOBEY Pierre, Dr MARQUISET Delphine, Dr MERLET Delphine, Dr MONTES Thierry, Dr THOMAS Emmanuelle

Infirmières : GUERMONPREZ Marie-Pierre, PIERRE Aloïse 20 07 82 72 23 25

INFIRMIERES: BAUDOIN Sylvie BESSONCOURT 20 03 84 29 86 15

HEILMANN Josiane ROPPE 203 84 23 89 69 Cabinet à FONTAINE

REDOUTEY Valérie 1a rue du Commandant Arnaud – ROPPE 🕾 06 19 95 92 50

KINESITHERAPEUTE : GUEZ Pascal 25 avenue du Général De Gaulle – ROPPE 🕾 03 84 29 88 04

PHARMACIE : Pharmacie de la Baroche 42 avenue du Général De Gaulle ROPPE 🕾 03 84 29 86 73

TAXIS / TRANSPORTS DE MALADES : BOUCARD Damien 🕾 06 31 27 73 24

ADMINISTRATION/PRATIQUE

ASSISTANTE SOCIALE – secteur Nord-Territoire 3 rue Renoir Offemont-: 99 03 84 90 19 25

LA POSTE : © 03 84 29 95 64 dernière levée du courrier lundi à vendredi 15H – samedi 10H55

bureau ouvert les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 9H00 à 12H00

EDF: dépannage 🕾 0 810 33 32 25 ENGIE (ex-GDF): dépannage 🕾 0 800 47 33 33

France Télécom : dérangements particuliers 🕾 10 13 ; professionnels 🕾 10 15

ENEDIS (ex-ERDF): particuliers: 09 72 67 50 90 professionnels: 09 69 32 18 46 dépannage: 09 72 67 50 90

 $(raccordements\ etc.)$

Service des eaux : en cas d'urgence 2 03 84 90 11 22 (laisser sonner) ONF : M Yannick BOISSET 2 03 84 90 30 90

Ordures ménagères : poubelles brunes : tous les vendredis matins très tôt (sortir les poubelles le jeudi), poubelles jaunes les lundis des semaines impaires (sortir les poubelles le dimanche)

Encombrants : <u>déchetteries de Sermamagny, Danjoutin ou Châtenois-Les-Forges</u>

- du 15.04 au 14.10 : du mardi au vendredi 9H30-12H, 13H30-18H, samedi 9H-18H

- du 15.10 au 14.04 : du mardi au vendredi 9H-12H, 13H30-17H, samedi 9H-17H

Collecte d'encombrants (mobilier et objets volumineux seulement) : Tél. 03 84 54 24 24 ou www.agglo-belfort.fr

Eco point : av. du Général De Gaulle près du garage Bourlier : déchets verts seulement

Eco point : Château LESMANN (verre, container à huiles)

L'ÉDITORIAL

Chères Roppoises et Chers Roppois,

Voici le n°36 de notre traditionnel bulletin communal. C'est dans un contexte social dégradé, avec la grogne des gilets jaunes, que les maires ont commencé à présenter leurs vœux. Et déjà on entend à l'horizon d'autres mouvements de contestation, ceux des gyros bleus (ce sont ceux qui nous protègent), puis des stylos rouges (ce sont ceux qui ont en charge la scolarité de nos enfants). Ça ne va pas très bien dans notre pays. Le radar installé chez nous a subi l'assaut de casseurs qui l'ont incendié et donc rendu inopérant. S'agissant d'un bien public, on peut que s'élever contre ce type de comportement. Espérons que nos gouvernants sauront prendre en compte le malaise ambiant, ne pas faire la sourde oreille et évaluer avec justesse les demandes et propositions qui seront faites.

Autrement que s'est-il passé à Roppe dans ce deuxième semestre de 2018 ? "

Au niveau de l'école, tout va bien pour les effectifs : une cinquième classe a été ouverte à l'école élémentaire et les 3 classes de l'école maternelle sont stables. À la restauration scolaire la situation est un peu plus compliquée avec une fréquentation importante. Une restructuration est faite depuis la rentrée de janvier 2019, mais il n'est pas possible de tout prendre en compte : force doit revenir à la discipline et au respect des encadrants, et vis versa, sinon c'est l'anarchie.

D'un point de vue budgétaire, nous n'avons pas « désserré les boulons » pour 2018 : la situation est gérée et sous notre contrôle, malgré une nouvelle petite baisse de dotations de fonctionnement. Nous ne promettons que ce qui est « tenable », et en y affectant des ordres de priorité ; c'est quelques fois difficile mais il faut faire des choix. Notre salut, du moins partiellement, proviendra du développement de la commune : le dernier chiffre officiel de l'INSEE nous indique très exactement 1052 habitants, ça devrait être pris en compte en 2019.

Au niveau des travaux du second semestre, il y a des avancées : le PLU touche à sa fin. Son contenu est arrêté et la consultation des services est en cours. La mise en sécurité de la Mairie/École est terminée. Les travaux d'accessibilité en Mairie sont en cours. L'immeuble de Territoire Habitat est terminé et habité. L'installation d'un abri-bus est en cours devant l'ALSH et celui de la rue de Vétrigne sera remplacé. Les travaux de finition du lotissement communal sont presque achevés. L'éclairage public de la RD 83 est rénové avec des luminaires leds peu énergivores. Le secteur piétonnier « Thuriot » a été revu avec la réfection des escaliers. Le cadre de vie dans la commune s'améliore puisque voilà deux ans de suite que nous sommes récompensés et classés 1ère des communes de notre strate en matière de fleurissement. Les décorations de fin d'année ont été complétées.

Vous pourrez prendre connaissance des détails de toutes ces opérations un peu plus loin.

Mes chers ami(e)s, mon conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne lecture de cette $36^{\text{ème}}$ édition du P'tit Roppois mais aussi une bonne et heureuse année pleine de petits bonheurs et de réussite pour vous et vos proches.

Their condislement à vous

ETAT CIVIL DU 2^{ÈME} SEMESTRE 2018

NOS JOIES ...

Naissances



Le 1^{er} juillet 2018

CORDIER Kessy Peggy Christelle

de CORDIER Brian et BURGUNDER Stacy

60a rue des Chézeaux

Le 3 septembre 2018

DUGANYIGIT Melih

de DUGANYIGIT Hakan et FRANCESCHINI Coralie 24c rue d'Éguenigue

Le 12 octobre 2018

BOULANGER BRETILLOT Alice

de BOULANGER Georges et BRETILLOT Nelly 13 rue des Champs Fourchins

Mariage

Le 22 septembre 2018

ROUSSEAU Guillaume et BERTSCH Angélique



42 rue des Chézeaux

NOS PEINES ...

<u>Décès</u>

Le 3 juillet 2018

TOURNERET Claude

76 ans

45 avenue du Général De Gaulle

Le 30 juillet 2018

PARISOT Michel

84 ans

17 avenue du Général De Gaulle



Le 31 août 2018

LE BRIS Michelle née CORRÉ

89 ans

1 rue de la Cotate

Le 18 octobre 2018

GABLE Michelle née VALETTE

61 ans

54 avenue du Général De Gaulle

Le 14 novembre 2018

CAMPAGNOLI Solange née JENN

85 ans

11 rue de Denney

Le 15 novembre 2018

SEIGEOT Thérèse née CARTIER

85 ans

11 rue du Château

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.07.2018

<u>POINT Nº 1</u>: PERSONNEL: RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE L'ALSH POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018- 2019

Les besoins pour la rentrée 2018/2019 sont modifiés suite aux directives de changement des normes d'encadrement de l'ALSH. En effet maintenant en périscolaire les nouvelles normes sont :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

L'analyse de la situation fait ressortir qu'il y aura besoin d'une personne de moins. En conséquence, le contrat de Roxane POUTHIER, dernière arrivée, ne sera pas renouvelé.

Pour le renouvellement des contrats annuels du personnel non titulaire, seront établis un contrat de 30,25 heures (au lieu de 29 heures précédemment) et un contrat de 23 heures (au lieu de 22 heures précédemment).

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces dispositions.

POINT N° 2 : GBCA APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Il s'agit essentiellement des conséquences de la fusion CAB/CCTB, particulièrement les compétences scolaires prises provisoirement par GBCA et rendues aux communes de l'ex-CCTB. Un récapitulatif de toutes les compétences rend le statut plus lisible.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces dispositions.

<u>POINT N° 3</u>: SIGNATURE DE LA CONVENTION CONCERNANT LE FONDS DE CONCOURS POUR L'OPERATION « CREATION D'UN ASCENSEUR ET DE LOCAUX ANNEXES A LA MAIRIE ECOLE

GBCA nous attribue une aide de 41 276,24 € pour l'opération de mise en accessibilité de la Mairie/École. Le conseil municipal valide à l'unanimité ces dispositions et autorise le maire à signer la convention.

<u>POINT N° 4</u>: CONSEIL DEPARTEMENTAL: GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA SIGNALISATION VERTICALE

Le Conseil départemental propose aux communes de bénéficier du marché départemental de signalisation verticale. Nos besoins annuels sont limités et ponctuels sachant que nous bénéficions de prix attractifs pour du matériel de qualité. Le conseil municipal décide unanimement de ne pas donner suite à cette proposition.

<u>POINT N° 5</u>: OPERATION « CREATION D'UN ASCENSEUR ET DE LOCAUX ANNEXES MAI-RIE/ECOLE » PASSATION D'AVENANTS.

Des modifications sont intervenues suite à la prise de position de la commission de sécurité et font ressortir des travaux modificatifs en plus et en moins. La balance annoncée penche vers un supplément d'environ 2 000 € mais les chiffres précis n'ont pæ pu être donnés à temps.

D'autre part une surprise est intervenue dans l'état du sous-sol qu'on ne connaissait pas (présence d'un cuvelage) et il a fallu consulter le bureau d'étude structure béton.

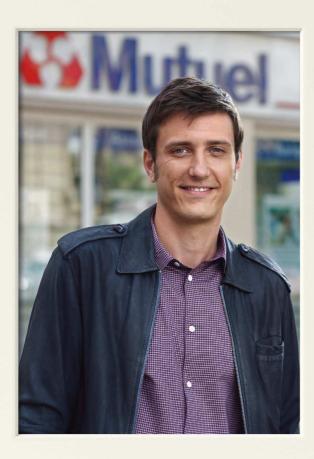
La réponse n'étant arrivée qu'hier, le maire propose de reporter la décision à une date ultérieure. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

POINT N° 6: ALSH: ACTUALISATION DES TARIFS REPAS

Il s'agit d'actualiser le tarif des repas en raison de l'augmentation du prix de leur fourniture. Les tarifs actuels datant de 2015 il est convenu de les actualiser comme suit :

repas pour 1 enfant : 5,70 € au lieu de 5,65 €
 repas pour 2 enfants : 10,65 € au lieu de 10,54 €
 repas pour 3 enfants : 15,45 € au lieu de 15,31 €
 repas pour 4 enfants : 19,80 € au lieu de 19,57 €

Le CM valide ces nouveaux tarifs à l'unanimité.



BANQUE, ASSURANCE, TÉLÉPHONIE... GAGNEZ À COMPARER!

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.



CRÉDIT MUTUEL BELFORT CENTRE
1 place de la République et 9 rue de la République
90000 BELFORT

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,6 millions de clients-sociétaires.





CABINET OLLIER SARL

82, rue du Général de Gaulle
90360 LACHAPELLE sous ROUGEMONT
Tél. 03 84 27 54 01
www.lachapelle.autosecurite.com





CABINET OLLIER SARL

Avenue d'Alsace 90160 DENNEY

Tél. 03 84 29 80 32

www.denney.autosecurite.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08.09.2018

<u>POINT Nº 1</u>: OPÉRATION « CRÉATION D'UN ASCENSEUR ET DE LOCAUX ANNEXES MAI-RIE/ECOLE » : PASSATION D'AVENANTS

Les observations du SDIS par rapport au projet initial induisent un certain nombre de modifications par rapport au plan du permis de construire (délai d'obtention 6 mois) déposé parallèlement à la mise en compétition et l'attribution des lots du marché. Cette façon de mener de front les deux affaires était nécessaire afin de pouvoir réaliser les travaux principaux pendant les vacances scolaires. Les lots suivants sont réajustés :

- Lot 7 Entreprise 2MCP plus-value de 12 090,00 € HT
- Lot 12 Entreprise SEEB plus-value de 797,65 € HT
- Lot 5 Entreprise CLIMENT moins-value de 4 207,00 €HT
- Lot 6 Entreprise NEGRO moins-value de 5 226,61 € HT
- Lot 8 Entreprise MANCINI moins-value de 853,52 € HT

En définitive entre plus-values et moins-values le solde se résume par une plus-value de 2 600,52 € HT. Le conseil valide à l'unanimité ces modifications.

<u>POINT N° 2</u> : SUBVENTION DSIL CONCERNANT L'OPÉRATION « CRÉATION D'UN ASCEN-SEUR ET DE LOCAUX ANNEXES MAIRIE/ECOLE » : PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF

Suite à une demande de DETR déposée pour cette opération, il s'avère que ce projet serait plutôt éligible à la DSIL pour laquelle l'accord est parvenu pour une somme de 18 346 €. Il est convenu de modifier le plan de financement en conséquence. Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

<u>POINT N° 3</u> : ELECTIONS : DÉSIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL SIEGEANT À LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Suite aux dernières évolutions réglementaires dans ce domaine, il s'agit de désigner un conseiller municipal appelé à siéger à la commission de contrôle qui serait sollicitée en cas de recours suite à un scrutin. Compte tenu de sa bonne connaissance de la commune, Marie-Ange PERREZ présente sa candidature. Le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

POINT N° 4 : ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE

Après lancement d'une consultation auprès des différents fournisseurs de la place en matière de véhicules utilitaires, nous avons reçu plusieurs offres de véhicules neufs : Nissan de Belfort et RVI d'Etupes dont une pour un véhicule d'occasion correspondant aux besoins de la commune, provenant du garage Bourlier d'Etupes. Le véhicule a pu être visité. Il s'agit d'un petit camion Renault Maxity double cabine de 130cv pour un PTC de 3,5T (nécessitant permis B). Le châssis est celui d'un véhicule destiné à l'export dans les pays où la limite PL/VL se situe à 4,5T. Il sera équipé d'un portique de signalisation et d'un kit de visualisation sur la cabine et la benne. Les photographies prises montrent le bon état général du véhicule. Une garantie de 3 mois est offerte (Pièces et MO) et une autre de 12 mois à 50 % sur une éventuelle rupture d'embrayage. Le véhicule Citroën Jumper serait repris pour 1 500 € HT.

Après examen des offres en présence, et comme il répond à notre principal critère de charge, il est convenu de procéder plutôt à l'acquisition du véhicule d'occasion proposé par le garage BOURLIER pour une somme de 18 200 € HT, équipé en signalétique. Le cœuseil approuve à l'unanimité cette proposition.

<u>POINT N° 5</u>: PEDT: PRÉSENTATION DU NOUVEAU PEDT POUR APPROBATION PAR LA DDCSPP

Suite à l'évolution des règles d'encadrement et à la mise en place du "Plan mercredis", il est proposé de déposer un nouveau PEDT valant avenant qui tient compte des évolutions de la situation. Le PEDT précédant de 2017 avait déjà été approuvé lors du passage à la semaine de 4 jours. Il est simplement réactualisé avec les nouvelles dispositions incorporées. Le conseil approuve à l'unanimité ce document pour le présenter à la DDCSPP.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.09.2018

<u>POINT Nº 1</u>: FORÊT: APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Compte tenu des conséquences prévisibles du réchauffement de la planète sur les essences de bois à planter désormais dans nos forêts, le Maire propose de poser notre candidature pour les parcelles récemment détruites par la tempête Eleanor. Après avoir pris connaissance du Power Point projeté le 17/09/2018 par la COFOR en présence de l'ONF et du Conseil Départemental, le conseil décide de s'engager dans cette expérimentation avec le soutien du Conseil Départemental qui propose une aide de 2500 € pour un minimum de 50a replantés en essences à tester. Ce projet est validé à l'unanimité.

<u>POINT N° 2</u>: RECHERCHE D'UN ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ATELIER MUNICIPAL.

Après présentation de différentes solutions techniques proposées en collaboration avec Grand Belfort, service aux communes, et après consultation des utilisateurs, il est convenu de lancer la recherche d'un architecte appelé à concevoir le projet définitif sur ces bases (140m²) et assurer le suivi du chantier (OPC) dont l'enveloppe financière est estimée globalement à 200 000 € TTC (frais divers et maîtrise d'œuvre compris) sur la base d'un bâtiment à ossature bois, une technique retenue à l'unanimité.

POINT N° 3: ALSH: CONSTRUCTION D'UN ABRI BUS

Les parents d'élèves en attente de l'arrivée du bus scolaire devant l'ALSH étant soumis aux intempéries, il est nécessaire de construire un abribus pour leur permettre d'attendre leurs enfants dans de meilleures conditions. Après consultation des parties concernées, il est convenu de créer un quai aux normes PMR doté d'un double abri positionné à l'intérieur de l'emprise de l'ALSH pour un coût global d'environ 7 775 € HT. Ce projet est validé à l'unanimité moins deux abstentions.

POINT N° 4: ACHAT CAMION MAXITY: REMISE

Il s'agit d'intégrer une remise commerciale de 600 € accordée par le vendeur. Le véhicule coûtant findement 18 200 € a été réceptionné. Ce point est un complément à la dernière délibération et ne change pas le montant annoncé dans la précédente délibération mais avait besoin d'être acté, ce qui est fait à l'unanimité.

POINT N° 5 : RUE DE PHAFFANS : MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS.

Pour mettre en souterrain les réseaux présents dans l'extrémité de la rue de Phaffans (565 m de réseaux + 14 branchements), le montant estimé par Territoire d'énergie 90 est de 238 179 €. Il serait possible & bénéficier de 115 083 € de subventions soit un rest à charge de 123 096 € TTC. Le Maire est chargé de prospecter pour des aides complémentaires. Ce projet est adopté à l'unanimité.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30.11.2018

POINT N° 1 : PLU : ARRÊT DU PROJET

Mme Anne-Sophie PEUREUX, invitée à titre d'expert, rappelle les travaux effectués et détaille les prochaines étapes puis présente sommairement la version du PLU élaborée par l'AUTB suite aux différentes réunions du groupe de travail et repris lors des présentations publiques. Son arrêt est proposé pour être présenté à la consultation des services qui ont un délai de trois mois pour répondre. Ensuite son adoption pourra être prononcée après la phase d'enquête du commissaire enquêteur (1 mois) et le délai qui suit les conclusions. Le conseil décide à l'unanimité d'arrêter le PLU et de le soumettre à la consultation des services dans sa version présentée en séance.

POINT Nº 2: ONF: COUPES DE BOIS 2019

Le maire présente la liste des coupes de bois proposées par l'ONF. Les éclaircies sont reportées à une année ultérieure sur proposition de notre garde forestier. Moyennant cette modification, les propositions de l'ONF sont adoptées à l'unanimité.

POINT Nº 3: ONF: RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA PEFC

Pour maintenir la validation de la qualité de notre offre de bois, il est convenu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la commune à la PEFC.

<u>POINT N° 4</u>: TE 90: PROPOSITION DE GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE D'ÉNERGIES

Compte tenu de l'intérêt de cette proposition, il est convenu unanimement d'y donner une suite favorable et de retourner les informations relatives à notre consommation actuelle.



Motorisation

Aspiration centralisée

Domotique

Alarme intrusion

Vidéosurveillance



POINT N° 5 : SMACL : AVENANT N° 2 VÉHICULE À MOTEUR (VÉHICULE MAXITY)

Suite à l'acquisition d'un véhicule Renault Maxity d'occasion en remplacement du Jumper hors d'usage, il s'agit d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°2 proposé par la SMACL. Cette demande est approuvée à l'unanimité.

<u>POINT Nº 6</u>: CAF: RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS

La CAF propose le renouvellement de la convention relative au soutien notamment pour la prestation de service qu'elle nous accorde dans le cadre du fonctionnement de l'ALSH. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>POINT Nº 7</u>: VERSEMENTS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dénomination	2013	2014	2015	2016	2017	Proposition 2018
Football Club de Roppe					530	530
(BRCL)	530	530	530	530		
Anciens Combattants	180	180	180	180	180	180
Donneurs de sang	95	95	95	95	95	95
Sclérosés en plaques	45	45	45	45	45	45
Burkina Faso	115	115	115	115	115	115
Collectif Résistance et Dé-	35	35	40	40	40	40
portation	33	33	40	40	40	40
Age d'or	95	95	95	95	95	95
35ème R.I. (1)	150	150	0	150	150	150
Assistantes maternelles	150					
Amis de l'orgue	55	55	55	55	55	55
Prévention routière				60	90	90
Total	1 450	1 300	1 155	1 365	1 395	1 395

⁽¹⁾ CABAT : cotisation pour l'aide à la réinsertion des blessés en opération

Pour 2018, le conseil approuve à l'unanimité les propositions de subventions énoncées dans le tableau cidessus.



POINT N° 8: CATASTROPHE DE L'AUDE : APPEL AUX DONS

Suite aux inondations qui se sont produites dans l'Aude, il est convenu de façon unanime de verser une aide de 200 € à l'AMF de l'Aude.

POINT N° 9 : ANNONCE DU DÉPART EN RETRAITE DE CHRISTINE HEIDET

Christine HEIDET quittera son poste le 31 décembre prochain pour faire valoir ses droits à la retraite. Il reste à définir une manière de la remercier pour les multiples services qu'elle a rendus à la commune. Il est convenu à l'unanimité de rechercher un cadeau d'une valeur de 1 200 € maximum.

Il restera aussi à la remplacer dans les multiples tâches qu'elle accomplissait jusqu'ici. Pour les travaux de ménage, il est convenu de solliciter une offre de service auprès de la société Derichebourg (repreneur d'Alizé) qui assure déjà des travaux de ménage à l'école et à l'ALSH. Pour les travaux qu'elle effectue dans le cadre du service des repas au périscolaire, une autre personne s'est proposée en interne pour se concentrer sur les tâches liées à la cuisine et à la vaisselle. Elle serait remplacée au niveau de l'encadrement par une nouvelle animatrice qui vient de prendre son poste le 7/11 avec toute satisfaction.

<u>POINT Nº 10</u>: BUDGET COMMUNAL: DÉCISION MODIFICATIVE Nº1

Il est convenu de modifier le budget pour y intégrer les travaux en régie qui ont atteint près de 6 639,82 € cette année au lieu des 1 000 € prévus dans le budget initial. Il s'agit principalement des travaux de câblage nécessaires à l'informatisation de toutes les classes. Il est donc convenu à l'unanimité de passer le compte 21312 à 4 675 € et le compte 21318 à 975 € le tout par un virement de la section de fonctionnement à concurrence de 5 650 €.

<u>POINT N° 11</u>: ALSH: DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN ABRI-BUS AUPRÈS DU GRAND BELFORT

Pour financer la réalisation d'un abribus devant l'ALSH, il est convenu à l'unanimité de recourir à la dotation mise à disposition par le Grand Belfort et initialement prévue pour les travaux de mise en sécurité de la Mairie-École. Il s'agit d'une somme de 2 940€ restant sur l'enveloppe qui nous est attribuée.

<u>POINT N° 12</u> : NETTOYAGE DES LOCAUX ECOLE/ALSH : REPRISE DE LA SOCIÉTÉ ALIZE PAR LE GROUPE DERICHEBOURG

Compte tenu de cette évolution, il est convenu unanimement d'établir un avenant formalisant le changement de prestataire.

<u>POINT Nº 13</u>: ADOPTION DE LA MOTION « APPEL DE MARSEILLE »

La motion proposée issue de la volonté d'élus de toutes tendances confondues et dont le texte est annexé au présent compte-rendu porte sur la défense des libertés locales et le maintien de l'application pleine et entière des lois de décentralisation. Elle est adoptée à l'unanimité.

POINT Nº 14: ADOPTION DE LA MOTION « EUROCKÉENNES »

Les exigences des services de l'État en matière de prise en charge des frais de maintien de la sécurité se traduisent pour 2019 par une explosion des frais passant d'environ 30 000 € à plus de 200 000 €. Le mintien de la sécurité de la population relevant des missions régaliennes de l'État, il est convenu de se joindre à la démarche du Président du Conseil Départemental. La motion est annexée au présent compte-rendu et demande la prise en charge de ces frais par l'État.



REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 11 octobre 2018

MOTION

Présentée par :

M. Florian BOUQUET, Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort

Appel de Marseille - pour défendre les libertés locales.

À l'initiative de l'Association des Maires de France (AMF), de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et de Régions de France (RF), s'est tenu, le 26 septembre dernier à Marseille, le premier rassemblement pour les libertés locales qui a réuni plus d'un millier d'élus locaux dans leur diversité.

À cette occasion, a été lancé **l'appel de Marseille** pour dire oui à une République de proximité et de libertés locales, dans le respect de la décentralisation.

Les présidents d'exécutifs, toutes tendances politiques confondues, présents à Marseille ont signé cet appel.

Aussi, je vous propose que notre assemblée, à l'unanimité, adopte ce texte qui appelle à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation : les libertés locales.

« Nous, élus de la République, unis dans la diversité de nos histoires et de nos sensibilités politiques, lançons aujourd'hui à Marseille un appel solennel pour les Libertés locales et constituons une association nous réunissant : les Territoires unis.

Au moment où les peuples grondent, partout en Europe, contre leurs classes dirigeantes, où la capacité du Gouvernement à réformer le pays est mise en doute par les Français, la République des territoires, elle, n'a toujours pas été tentée en France.

Tous les défis d'avenir de notre pays, qu'il s'agisse de la transition énergétique et écologique, de la recherche d'un nouveau modèle agricole ou encore de la réindustrialisation de notre pays par les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) supposent un puissant mouvement de décentralisation. C'est la force de tous nos voisins européens. C'est également au plus près du terrain, que se mènent au quotidien, avec nos collectivités et nos associations, la bataille contre la pauvreté, l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, notamment handicapées, ou encore l'accès au logement et à la culture.

Notre pays meurt à petit feu de son ultra-centralisation. Que l'on ne s'y trompe pas, nous sommes d'authentiques républicains attachés à l'unité de notre pays, à ses institutions, mais nous ne pouvons plus accepter la prise de pouvoir et le mépris de plus en plus flagrant d'une technocratie, enfermée dans ses certitudes et coupée de nos territoires et de nos vies.

L'avenir de la France ne peut se résumer à quelques métropoles. Comme le disait Gaston Defferre, « la France est dans nos villes, dans nos villages. Elle aspire à tenir sa place, à être considérée, à jouer son rôle, à choisir son destin. Il est injuste et dangereux de la maintenir sous le boisseau, de l'empêcher de s'exprimer, de décider pour elle-même ».

Au plus près du terrain, des élus locaux colmatent les fractures de notre pays, portent l'essentiel de l'innovation et de l'investissement publics, maintiennent une qualité de vie et répondent avec toujours moins de moyens aux préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. Le nombre inégalé de démissions de ces serviteurs désintéressés de notre pays doit aujourd'hui tous nous alerter. Il est temps d'entendre leur demande de considération et de faire cesser les causes de leur découragement.

Loin d'être une quelconque menace pour la République, la décentralisation en est une des chances. Ce qui la mine, c'est l'ultra-concentration parisienne, ce sont les promesses non tenues d'un État thrombosé, c'est l'impression que l'avis des territoires ne compte pas, que les élus locaux sont vaguement consultés mais jamais écoutés.

Loin d'être un risque pour l'égalité, la décentralisation en est au contraire l'un des vecteurs modernes. Comment croire qu'une application réglementaire égalitaire et sans nuance à des territoires si divers pourrait encore, comme jadis, être juste ?

Loin d'être un poids pour la performance de notre économie, la décentralisation est le modèle qui permet de rapprocher décisions et investissements des vrais besoins.

Loin d'être un boulet pour les finances publiques, la décentralisation est la condition de la réforme de l'État, en supprimant les doublons qui ralentissent le temps de l'action publique.

Nous, élus de la République, appelons à l'avènement d'une nouvelle étape de la décentralisation : les libertés locales.

Les libertés locales, c'est d'abord un État respectueux des collectivités territoriales et de ses élus. Nous ne sommes pas des opérateurs de l'État mais des élus du suffrage universel. Tous les leviers de transformation de la France reposent sur des compétences partagées État/collectivités (développement économique, transition écologique et énergétique, action sociale, mobilités, santé, éducation, numérique, formation, petite enfance...). Nous demandons un agenda partagé de réformes.

Les libertés locales, c'est le choix de l'innovation, du pragmatisme, et du bon sens, par la différenciation. C'est laisser les collectivités expérimenter. Pourquoi nos propositions pour coordonner les politiques de l'emploi, pour remettre à niveau les routes nationales ont-elles été balayées d'un revers de main ? La réforme constitutionnelle doit nous remettre sur le chemin de la République décentralisée.

Les libertés locales, c'est ensuite une concertation sincère entre l'État et les Collectivités. La Conférence nationale des territoires qui n'était qu'un lieu de concertation formelle où l'État et les collectivités locales constataient leurs désaccords, est un échec. Il faut désormais inventer l'outil efficace du dialogue et de la négociation.

Les libertés locales, c'est le respect par l'État de ses engagements contractuels et de sa signature : la remise en cause des contrats de plan État-Régions, le transfert de charges sur les Départements de près de 11 milliards d'euros sur les allocations individuelles de solidarité et les mineurs non accompagnés, l'avalanche de normes et de réglementations sur les communes doivent cesser.

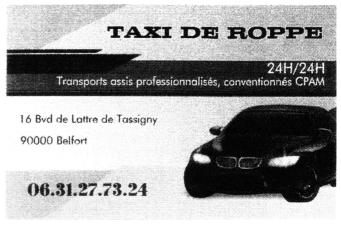
Les libertés locales, c'est la participation équitable de l'État aux côtés des collectivités au redressement des comptes publics : d'ici 2022 les collectivités locales vont contribuer à un désendettement de la France à hauteur de 50 milliards, alors que l'État va accroître l'endettement du pays de 330 milliards d'euros. A quand la réforme de l'État ?

Les libertés locales, ce n'est pas l'affaire réservée des élus locaux, des Communes, des Départements et des Régions, elle est celle des citoyens, l'affaire de la France, de son avenir et de sa démocratie. C'est un mouvement de tous les territoires unis pour une République décentralisée! »

Belfort, le 11 octobre 2018

Florian BOUQUET.





Motion de soutien en faveur du festival des Eurockéennes de Belfort

Le festival des Eurockéennes de Belfort, s'est imposé, depuis 30 ans, sur le site naturel et exceptionnel du Malsaucy comme l'événement culturel phare de notre département ainsi qu'une marque reconnue dans le paysage des plus grands rassemblements musicaux européens.

L'association à caractère non lucratif, Territoire de Musiques, est au cœur de la stratégie de développement culturel, social et économique de notre département.

Pour l'association Territoire de Musiques, organisatrice de cet événement annuel, garantir la sécurité des festivaliers est fondamental à la réussite du festival avec le concours de l'État, à travers des moyens humains importants en termes de forces de police et de gendarmerie.

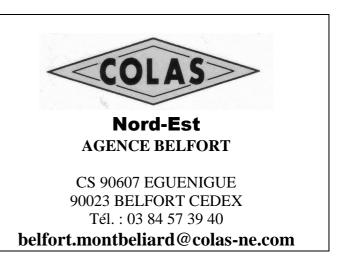
Les dispositions envisagées par l'État en matière de sécurité des grands événements, feraient porter sur les organisateurs le coût de ces interventions et elles sont susceptibles de compromettre la viabilité financière et la pérennité du festival des Eurockéennes.

Le Conseil Municipal se déclare inquiet sur le montant des sommes liées à la sécurité qui seraient mises par l'État à la charge de l'association.

Il faut rappeler que la sécurité des biens et des personnes est une des missions régaliennes de l'État et qu'à ce titre l'État qui collecte les impôts se doit de garantir la sécurité de tous.

Le conseil municipal affirme son attachement à cet événement majeur pour le Territoire et apporte tout son soutien aux organisateurs qui contribuent au rayonnement du département par la culture.







COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.12.2018

POINT Nº 1: **DETR**: **PROPOSITIONS**

À la demande de la Préfecture, les propositions d'actions à financer en 2019 par la DETR doivent être présentées avant le 31.01.2019. Compte tenu des actions éligibles, il est convenu à l'unanimité de poursuivre l'aménagement de la rue de Phaffans en deux phases : la mise en souterrain des réseaux et la modernisation de l'éclairage public en 2019 puis le recalibrage de la chaussée et la création de trottoirs à partir de 2020.

<u>POINT N° 2</u>: DETR - MISE EN SÉCURITÉ MAIRIE/ECOLE : NOUVEAU PLAN DE FINANCE-MENT

Pour éviter une situation de sur-financement de cette opération, il est convenu de maintenir la demande de subvention au titre de la DETR en annulant la subvention demandée au Grand Belfort qui pourra ensuite être réaffectée à une autre action. Dans l'attente de la détermination part la Préfecture du montant exact de DETR mobilisable, le conseil adopte à l'unanimité le principe de l'ajustement du plan de financement définitif au montant de l'aide accordée.

$\underline{POINT\ N^{\bullet}\ 3}: CRÉATION\ D'UN\ ASCENSEUR\ MAIRIE/ECOLE: ATTRIBUTION\ DU\ LOT\ 4-RAVALEMENT\ DE\ FAÇADES$

Ce lot étant resté sans offre lors de la consultation initiale, 3 entreprises viennent d'être à nouveau consultées. Après étude des offres reçues par la commission d'appels d'offres, il est convenu à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise CAVALLI pour un montant de 14 191,62 € HT, soit un peu moins que les 16000 € ressortant de l'estimation initiale.

<u>POINT Nº 4</u>: ALSH: RECRUTEMENT D'UNE ANIMATRICE

Une Christine remplace l'autre : après le départ en retraite de Christine HEIDET, il est convenu à l'unanimité de recruter à l'ALSH Mme Cristina BENTO DA SILVA CAMILO déjà présente dans la structure au titre du service de remplacement. Dans le même temps, il est décidé de modifier l'organisation du travail en affectant une autre personne de l'équipe à des tâches réalisées exclusivement en cuisine.

<u>POINT N° 5</u>: ALSH: SIGNATURE DE L'AVENANT CONCERNANT LE MÉNAGE DE LA SALLE DE RESTAURATION AVEC LA SOCIÉTÉ DERICHEBOURG

Les activités de la société ALIZE ayant été reprises par la société DERICHEBOURG, le Maire est autorisé unanimement à signer avec cette dernière l'avenant matérialisant cette opération. Dans le même temps, il est décidé de confier par voie d'avenant à la société DERICHEBOURG une partie des travaux réalisés jusque-là en interne en restauration scolaire pour un montant annuel de 7 754,40 € HT.

<u>POINT Nº 6</u> : CHÂTEAU LESMANN : SIGNATURE D'UN CONTRAT CONCERNANT LE MÉ-NAGE DE LA SALLE COMMUNALE AVEC LA SOCIÉTÉ DERICHEBOURG

Comme pour l'ALSH, il s'agit de confier à la société DERICHEBOURG certains travaux de nettoyage et de les rendre en même temps hebdomadaires de façon systématique pour un montant annuel de 1 044 € HT. Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer ce contrat, assorti d'une option ponctuelle de nettoyage en début de semaine et pour certains événements spéciaux à prévoir avec le prestataire.

POINT Nº 7: CAF: SIGNATURE DE LA CONVENTION AIDE AU TEMPS LIBRE

Cette convention étant arrivée à échéance, le Maire est autorisé unanimement à signer sa reconduction avec la CAF.

POINT N° 8 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DÉNEIGEMENT

La convention de déneigement établie entre la commune et M. BORNAQUE étant arrivée à échéance, il est convenu à l'unanimité de la renouveler en majorant le prix de la tournée de 15 € (passage de 210 à225 €). Le forfait de mise à disposition est inchangé à295€HT

<u>POINT N° 9</u> : LOTISSEMENT LES CHÉZEAUX II : RÉTROCESSION DE LA VOIRIE, DES ÉQUIPEMENTS ET DES ESPACES VERTS

Le principe de cette rétrocession était prévu dès la création du lotissement. Il fallait tout de même attendre l'achèvement de ces équipements avant leur reprise, à l'exception des espaces verts qui sont repris en l'état dans l'attente d'une météo plus favorable pour les plantations (engagement écrit de l'entreprise). Cette rétrocession, qui est aussi un préalable au remboursement de la caution avancée par les acquéreurs de parcelles, doit faire l'objet d'un acte notarié actant juridiquement le transfert de propriété que le Maire est autorisé à signer à l'unanimité.

<u>POINT Nº 10</u>: ADOPTION DE LA RÉSOLUTION GÉNÉRALE DU 101ème CONGRÈS DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ (CI JOINTE)

Communiquée aux membres du conseil avec la convocation, la motion ci-après est adoptée à l'unanimité.

MOTION

Vu que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'interconnmunalités qui s'achève a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires,

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État,

Considérant que :

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- La suppression de la taxe d'habitation sans révision des valeurs locatives remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.
- Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;
- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.
- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;

- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

- 1) L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
- 2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
- 3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales :
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence et en particulier de la compétence « eau et assainissement » qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Ceci étant exposé,

Considérant que le conseil municipal de est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018,

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement Le conseil municipal de ROPPE, après en avoir délibéré

Soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement Fait et délibéré aux jours, mois, an susdits

À noter : changement de Trésorerie

La trésorerie de Valdoie a fermé ses portes le 31/12/2018 et est devenue à compter du 1^{er} janvier 2019 la trésorerie du Grand Belfort située 1 Place de la Révolution Française 90022 BELFORT





LE VELOUTE

Restaurant midi et soir. Fermé mercredi soir et samedi midi Mariage – Banquets – Baptêmes – Communions – Séminaires Pizzas sur place et à emporter

Avenue du Général De Gaulle 90380 ROPPE

Tél.: 03 84 29 19 06

AU REVOIR CHRISTINE!

Il faut un temps pour tout : le 20 décembre 2018 nous nous sommes réunis autour de celle qui a été notre dévouée agent. Toujours présente, elle n'a jamais rechigné au travail.

Nous avions, du moins mon prédécesseur Alain COMTE, maire à l'époque, un besoin de renforcer le personnel de ce qui était alors appelé « La Structure », le jardin d'enfants, la garderie des petits, car nous avions vraiment des petits à l'époque puisqu'on les prenait à deux ans, sous la direction d'une EJE (Éducatrice de Jeunes Enfants). Christine avait été recrutée pour un nombre d'heures limité au départ (2 à 4 heures). C'était à l'automne 2000, le 25/09/2000 plus exactement. Rapidement sa disponibilité, son désir de rendre service, ont fait que le quota d'heures avait été relevé régulièrement au fur et à mesure des besoins. C'est en 2005 qu'elle a été titularisée, et déclarée d'emblée personnel expérimenté par le médecin de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Sa polyvalence était unique!

- Bien sûr, le jardin d'enfants, puis le CLSH, devenu ALSH,
- L'entretien de la Mairie, de la salle du Château Lesmann,
- La tournée de ramassage de petits papiers et détritus dans la commune, principalement sur l'avenue du Général De Gaulle. À ce sujet, le jury des villages fleuris avait relevé cette année le degré de propreté de notre commune tout le long de l'année. Christine en était la cheville ouvrière principale,
- L'entretien du petit Musée du Commandant Arnaud,
- La distribution des Flashes Infos et courriers, parée de jaune,
- La distribution du P'tit Roppois, aussi parée de jaune,
- Puis à la création du RPI en 2007 l'entretien des locaux scolaires de l'extension du groupe scolaire Marie-France MOINE, et ceci jusqu'à la dissolution du RPI le 31/12/2016.
- Elle nous a aussi proposé de participer quelques temps au déneigement quand nous étions en manque de personnel, et à la main svp! Pour que les enfants puissent venir en sécurité à l'école! Le travail, et le travail bien fait, ne lui a jamais fait peur, belle conscience professionnelle que celle de Christine.

Nous lui souhaitons une bonne et heureuse retraite, on se reverra surement.

Et voilà en signe de reconnaissance une magnifique quille qui a retracé sa carrière d'une manière indélébile.

Pour terminer, comme il se doit, nous ne la laisserons pas partir les mains vides.

Avec ça Christine pourra se promener dans les rues de la commune sans trop d'efforts.



MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Mouvements de personnel en Mairie



Nous avons deux postes de secrétaires à plein temps en Mairie. Suite au congé de maternité de Cindy LEGRIS, c'est Laurine LODOVICHETTI qui a assuré son remplacement avec bonheur et efficacité iusqu'à son retour. Puis une demande de congé parental est intervenue avec une diminution de temps de travail à 80%. Il fallait donc combler le 20% restant en raison de la charge de travail.

C'est Laetitia POINÇON qui a été retenue parmi les postulantes. Elle a pris ses fonctions courant octobre 2018. Bienvenue à elle.

Laetitia POINÇON et Laurine LODOVICHETTI

....et à l'ALSH

En prévision du départ en retraite de Christine HEIDET, ses tâches ont été redistribuées et une réorganisation du service de restauration scolaire a été réalisée après mise à l'essai.

C'est une jeune animatrice diplômée qui vient en renfort du personnel.

Il s'agit de Cristina CAMILO, native de Rio de Janeiro (Brésil) qui assurera le remplacement. Cristina a montré de remarquables facultés d'intégration et maitrise parfaitement notre langue. Bienvenue à elle.



DES DÉCORS DE NOËL "MAISON"

Lors de l'installation du nouvel éclairage public de la rue du Stade, les candélabres ont été équipés d'origine de branchements permettant l'installation facile d'illuminations pour agrémenter un peu les fêtes de fin d'année. Dix candélabres ont été dotés d'un modèle fabriqué par Didier PAYGNARD.



Un premier modèle



Un autre modèle



Rue du Stade dans un sens



... et dans l'autre sens.

Les cordons sont à leds et donc à très faible consommation électrique. Le choix de faire nous-mêmes les décors se justifie par le prix très élevé de ce genre d'illuminations. Petit à petit, d'autres secteurs pourront bénéficier du savoir-faire de Didier.

ACCÈS SÉCURISÉS – NOUVEAUX HORAIRES



Désormais les allées et venues à l'école et à la mairie sont sécurisées et ne peuvent se faire que par appel. Chaque classe possède son propre appel avec écran de contrôle visuel à distance. Il en est de même pour la Mairie.

Provisoirement, pendant les travaux de construction de l'ascenseur, l'entrée mairie se situe sur l'Avenue du Général De Gaulle. À la fin des travaux, cette entrée ne sera utilisable que par les personnes à mobilité réduite sur appel, l'accès principal se faisant par le parking arrière

Ces dispositions nous ont amenés à adapter les heures d'ouverture. Désormais elles seront :



Lundi	11h30 à 12h15	16h30 à 17h30
Mardi	11h30 à 12h15	16h30 à 17h30
Mercredi	10h00 à 12h15	14h00 à 17h30
Jeudi	11h30 à 12h15	16h30 à 17h30
Vendredi	11h30 à 12h15	Fermé
Samedi	9h00 à 11h30	Fermé

Les horaires d'ouverture étant désormais élargis, merci de les respecter.

LOTISSEMENT COMMUNAL "LA GRANDE NOUAIE": FIN DES TRAVAUX EN VUE

Ils sont lancés, en cours en ce qui concerne la voirie d'accès. Il reste quelques travaux de finitions, ce sera chose faite dès que le temps le permettra. Cette dernière tranche était conditionnée par la cession des derniers lots qui est maintenant réalisée.



Entrée depuis le centre du village



Sortie du lotissement

L'ACCESSIBILITÉ MAIRIE - ECOLE

C'était un peu l'Arlésienne! Mais finalement ça a été imposé par l'État, donc on s'y plie! Pourtant c'était simple, trop simple, et surtout beaucoup moins coûteux de se déplacer chez les personnes en difficulté plutôt que de les faire venir en Mairie. Mais le législateur a voulu que toutes les personnes puissent venir réaliser personnellement leurs démarches.

Il faut quand même rappeler que le permis de construire de l'aménagement de la Mairie n'avait été accordé à l'époque que sous réserve de la construction d'un ascenseur pour l'accessibilité. De même, lors de l'extension du groupe scolaire, le permis lui aussi était aussi asservi des mêmes réserves. Cet ascenseur sera donc commun à la Mairie et à l'École. N'oublions pas qu'une classe est installée à l'étage (un enfant en situation de mobilité réduite est susceptible de venir à l'école en fauteuil).

Finalement a été mis en place un montage financier où nous avons « frappé » à toutes les portes pour obtenir un maximum d'aides. C'est ainsi que nous avons obtenu :



Les travaux ont bien débuté comme prévu dès les premiers jours des vacances scolaires de l'été 2018 ; il s'agissait d'éviter au maximum la gêne et les risques pour les enfants de l'école. Dès le début des travaux de démolition/terrassement, la découverte d'un ancien massif en béton posait interrogation. Le bureau d'étude « béton armé » a dû être consulté. Résultat : une semaine d'inactivité. Puis les travaux de gros œuvre confiés à l'entreprise CAVALLI se sont poursuivis avec une nouvelle interruption de deux semaines pour fermeture de l'entreprise pour congés annuels.

Mais le pire était à venir : le charpentier/couvreur a tergiversé de longues semaines pour des histoires d'échafaudage. En fait, l'entreprise n'était absolument pas fondée à faire cette demande qui débouchait sur un supplément, de plus conséquent. Avec notre architecte, nous avons tenu bon. Puis l'entreprise a sous-traité sa partie couverture/zinguerie. Finalement nous nous retrouvons avec 2 mois de retard, auxquels il faudra ajouter les répercussions sur les autres lots, en plus des conditions atmosphériques devenues défavorables.

La suite au prochain numéro quand il s'agira de faire les comptes! Ci-contre, ce qui sera l'entrée principale de l'école et de la mairie.



Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 33 465 €

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour 39 047 € Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour

41 277 €
5 000 €
5 000 €
123 789 €
147 279 €)

Un marché public de travaux a été lancé. Vous trouverez les résultats dans la délibération du Conseil Municipal du 27/04/2018 parue dans le P'tit Roppois N°35.



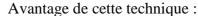
DU MIEUX RUE THURIOT

D'abord sur la route ...

C'était un enrobé datant de plus de vingt ans réalisé en couche mince de 2 cm pour ne pas enterrer les bordures de trottoirs. Des « arrachements » sont apparus.

Cela a nécessité des réparations avant que les infiltrations d'eau ne soient trop dommageables. La technique employée était le « Blow Patcher », un nom d'origine anglaise comme l'inventeur de la technique avec un engin spécialement conçu. Le travail a consisté à projeter du bitume en fines gouttelettes servant de « colle » et de suite une projection de granulats pré-enrobés compacté avec un petit cylindre.





- pas de ressuage comme les traditionnels goudron et bitume par temps chaud,
- basse température de mise en œuvre avec peu de personnel,
- pas ou presque pas de rejet (excédent de gravillons),
- c'est circulable de suite.

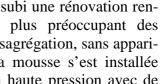
La rénovation complète avec un enrobé neuf aurait été de l'ordre de 25 000 €. Coût de l'opération : 3 000 €. C'est dnc une opération d'entretien rentable.



... puis sur l'escalier

Dans la continuité de la réparation de la voirie, les escaliers situés sur le cheminement piéton ont eux aussi subi une rénovation rendue nécessaire par l'état de plus en plus préoccupant des marches, le béton montrant des signes désagrégation, sans apparitions de dommages sur la structure. La mousse s'est installée dessus. Elle a été traitée par un engin à haute pression avec de l'eau acheminée ... depuis l'Alsace où il n'y avait pas de restrictions d'eau ! Il fallait bien respecter notre arrêté préfectoral en vigueur.

← Escaliers avant travaux



Après travaux →

Le matériau employé : dalles granitées pour les marches et les contremarches avec différenciation du coloris des premières et dernières contremarches pour les personnes mal voyantes. Le dallage est anti dérapant (il convient quand même de prendre des précautions par temps de verglas généralisé).

Il restera à installer par la suite un garde-corps, ce sera chose faite en 2019.



RD 83 : EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

En prévision du remplacement due la couche de surface de la RD3 et compte tenu des orientations du futur PLU, une petite extension du réseau d'assainissement a été jugée nécessaire par les services de Grand Belfort.

C'est ainsi que le réseau existant a été prolongé de 50 mètres. Le financement de 40 K€ est pris en charge intégralement par Grand Belfort.





Les travaux réalisés par l'entreprise Eurovia ont duré trois semaines.

La période de vacances d'été a été mise à profit en raison de la diminution du flux de circulation pendant la période du mois d'août en raison de la fermeture ou de la diminution d'activité des usines.

CHANGEMENT DE VÉHICULE



Il avait été acheté en 1998. Il a rendu de fiers services, mais les années ont eu raison de la carrosserie qui a subi les attaques de la corrosion. Il a été mené le plus loin possible, mais cette fois-ci il ne pouvait plus passer au contrôle technique, les bas de caisse étaient abimés par une corrosion perforante. Il nous est néanmoins repris pour 1 500 €HT. Le dilemme :

• Le remplacer par un véhicule neuf avec petite benne était la garantie d'une affaire durable dans le temps, mais l'inconvénient était son prix (de 32 à 34 K€ suivant la marque),

• Le remplacer par un véhicule d'occasion ? Pourquoi pas, si c'est une bonne occasion, nous avions laissé la porte ouverte pour cette option.

La consultation des constructeurs a permis mettre en avant l'offre de RVI qui avait proposé un petit véhicule neuf répondant à nos préoccupations, mais aussi une option pour un véhicule d'occasion, qui appartenait à leur filiale de location Clovis. C'est un véhicule Renault MAXITY, il est carrossé en double cabine (ce n'était pas une exigence de notre part, mais ça peut être utile). L'entretien était réalisé chez RVI et le véhicule n'a été en location longue durée que chez deux entreprises. Après l'avoir vu, après le conseil avisé du Chef de garage du SMGPAP et de notre ami Charles STEMPF, fin connaisseur, nous avons opté pour cette solution.

Le véhicule peut recevoir la cuve à eau pour l'arrosage, le permis B est suffisant pour le conduire, autant d'éléments qui ont penché dans la balance. Il est en service depuis le 27 septembre 2018.

Coût de l'opération : 18 200 € avec 6 mois de garartie y compris équipement en bandes de sécurité, de deux gyrophares, et d'un panneau de position AK5 muni de tri-flash sur la cabine. Il donne toute satisfaction aux utilisateurs.



IL Y A 100 ANS:

« Il était 5h15, ce 11 novembre 1918, lorsque le MARECHAL FOCH commandant suprême des forces alliées, et Mathias ERTZBERGER, représentant le gouvernement allemand, ont signé l'armistice dans un wagon-restaurant aménagé pour l'occasion en forêt de Compiègne dans la clairière de Rethondes. À 11heures (la onzième heure, du onzième mois de l'année) le cessez-le feu entre en vigueur : la guerre est finie! Les Alliés ont gagné! Dans les tranchées, le clairon annonce la fin des hostilités, et les soldats baissent enfin les armes. Dans toutes les villes et dans tous les villages de France, les cloches sonnent à toute volée. La foule en liesse envahit les rues, agite des drapeaux français, anglais et américains ».

C'est cet hommage que nous avons voulu reproduire cette année pour marquer cette commémoration de ce centième anniversaire de la fin de la guerre.

C'est ainsi que la mairie a reçu un traitement amélioré pour célébrer cette commémoration avec plus de drapeaux.



Le capitaine SAGNARD officier du 35^{ème} RI à la compagnie CCL avec un détachement, Alain COMTE, président des Anciens Combattants, les portes drapeaux, les militaires ont observé pendant 11 minutes ce 11 novembre à 11h00, un « garde à vous » d'un immense respect ...



vant une assistance nombreuse, composée aussi des





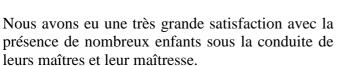
L'ARMISTICE!

Après le dépôt de gerbe, c'est au tour des enfants de piquer une fleur dans la haie du monument.

Ils l'ont fait avec une grande émotion pleine de reconnaissance pour ceux qui ont payé de leur vie notre liberté.



Ensuite ce fut l'appel des morts : ils sont 15 inscrits sur notre monument auxquels ont été cités 3 soldats morts cette année en opération extérieure en Afrique, il en sera ainsi les autres fois si ça devait être le cas.







C'est eux qui ont chanté la Marseillaise qu'ils ont apprise à l'école. Un bravo tout particulier pour cette participation. Souhaitons qu'il continue d'en être ainsi pour les autres prochaines commémorations, car nous devons ce **devoir de mémoire**.

Puis ce fut la lecture du message du Ministre des Anciens Combattants.

Les enfants n'ont pas été oubliés et pour leur présence, leur chant, ils sont repartis avec un sachet de friandises.

Un grand merci aussi au Capitaine SAGNARD et à ses hommes qui ont rehaussé la cérémonie.

L'assemblée a été conviée à un vin d'honneur au Château Lesmann.

TRAVAUX PENDANT LA TRÈVE ESTIVALE À L'ÉCOLE

Les vacances scolaires sont mises à profit pour réaliser quelques travaux à l'école. L'extension du groupe scolaire a été faite en 2006/2007, avec mise en service en Septembre 2007. 11 ans déjà! Évidemment il est nécessaire de réaliser quelques travaux d'installation nouvelle, d'entretien ou d'amélioration.

<u>Isolation</u>: Il était reproché depuis quelques temps à la salle de classe de l'étage qu'il y faisait trop chaud. La 4^{ème} classe localisée à l'étage a déménagé à la salle de classe du rez-de-chaussée. Mais avec l'ouverture de la 5^{ème} classe celle-ci devait nécessairement être réoccupée. Un sondage dans les murs révélait quelques défaillances de l'isolation. Par conséquent de l'isolation complémentaire a été insufflée pour combler ces manques. Bien évidemment ces quelques travaux ont laissé des traces, elles ont été gommées par la réfection complète des murs.

Autre conséquence de l'ouverture de la 5^{ème} classe, il devenait nécessaire de l'équiper d'un vidéoprojecteur, identique aux autres classes déjà équipées. Grand Belfort a fourni le matériel de projection.

Mais c'était à la commune de préparer les connections.

Cela a été fait par Jean-François ROUSSEAU avec l'aide de Didier PAYGNARD. Merci à eux pour ce travail réalisé à moindre coût.

L'installation a été contrôlée par SOCOTEC organisme agréé.





Classes de CM1 et CM2 :

Les rideaux d'occultation des rayons du soleil devenant obsolètes ont été remplacés. C'est un tissu spécialement traité anti-feu.

Couloir : réfection des peintures

Classe de CM2 : remplacement d'une étagère.

<u>Ex salle informatique</u>: Il est nécessaire de la rééquiper en système d'alarme. C'est réalisé et ce sera mis en service incessamment avec attribution d'un <u>code confidentiel</u> à chaque personne habilitée à y pénétrer.

Les enfants et les enseignants profiteront de toutes ces améliorations. L'école n'est pas oubliée.

CADRE DE VIE ET FLEURISSEMENT

C'est fin juillet 2018 que les membres du jury des villages fleuris sont venus évaluer le travail réalisé à Roppe. Ils ont été reçus par Jean-François ROUSSEAU et Acacio MARTINS.

Un effort particulier a été réalisé dans le centre du village avec l'espace vert sous les marronniers et la rue de Phaffans avec son lavoir. Cette année les fleurs ont souffert de la sécheresse. Nous passons de plus en plus à la réalisation des plantations avec des espèces vivaces en pleine terre + paillage pour limiter les arrosages.



Vivaces de la rue de Phaffans avec des géraniums sauvages produits par les enfants de l'ALSH sous la direction de Nathalie MUOT. Félicitations.

Le jury a noté la propreté de la commune quand on la traverse. C'est un bon point pour nos agents, et également pour Christine HEIDET qui inlassablement toutes les deux semaines effectuait une tournée de ramassage de papiers et autres canettes qui sont jetés par les automobilistes de passage.



Rappelons que les deux dernières années la commune de Roppe a été classée 1^{ère} dans la strate des communes de même importance, grâce au travail inlassable d'Acacio et de toute l'équipe de fleurissement qui l'entoure. Jamais deux sans trois ? L'avenir nous le dira.



LE GRAND DÉBAT NATIONAL

Très important : mise en place d'un cahier de doléances.

La mise en place d'un cahier de doléances fait suite aux événements sociaux actuels.

Sans plus attendre les instructions gouvernementales, nous avions anticipé, et à l'heure de la rédaction de cet article il y a déjà plusieurs observations.

Pour ceux qui ont envie de participer au grand débat national, vous pouvez venir en Mairie y apposer vos observations, vos idées.

Vous pouvez aussi formuler vos demandes et idées par écrit sur papier libre qui seront insérées dans le registre. Elles seront transmises à qui de droit par notre Député Michel ZUMKELLER qui se propose de remettre personnellement vos réactions à l'Élysée.

HARO SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

... de l'éclairage public

C'est plus qu'une mode, c'est une nécessité. L'État a compris à un moment donné qu'il fallait « aider » les communes à réaliser des économies d'énergie en réduisant les consommations d'électricité.

L'avenue du Général De Gaulle, ex-RN 83, était par le passé à l'avant-garde de l'éclairage avec des lampes au sodium haute pression (SHP). À l'époque, l'énergie n'était pas chère (ça a bien changé depuis) ; au départ, c'étaient des lampes à 250W, puis 150W lors de leur remplacement, le ballast étant en supplément, mais c'était encore très énergivore.

Après quelques problèmes de délais du fournisseur, les ampoules ont finalement été livrées et installées. C'est fait, depuis juillet 2018, c'est super bien subventionné (80% toutes aides additionnées) et le retour sur investissement, toutes subventions déduites est de 1,5 ans ! Ça valait la peine de s'y intéresser. Coût de l'opération : 18 484 € dont restent à charge dela Commune 3 697 €.

La petite différence est la couleur de la lumière, le « jaune » du Sodium Haute Pression a désormais cédé la place au « blanc » des leds.

... et aussi sur les bâtiments

De même certains éclairages dans les bâtiments ont aussi subi une cure de rajeunissement.

- Au secrétariat, dans la salle du conseil et dans le bureau des adjoints, les luminaires halogènes de 150W consommant 450W et les blocs néon 72W ont été remplacés par des luminaires à leds 24W avec une consommation totale divisée par 3!
- À l'école, dans la salle de classe de l'étage, les 6 luminaires à tube néons de 72W consommant 432W ont été remplacés par 6 plaques leds de 24W consommant 144W (3 fois moins de consommation).





- À l'école toujours, dans le couloir, les 16 lampes de 52W consommant 800W ont été remplacées par 7 lampes à leds de 36W soit 252W (plus de 3 fois moins de consommation),
- Au préau de l'école, les 4 halogènes de 150W ont été remplacés par 2 lampes leds de 50W, la consommation passant de 600W à 100W divisant la consommation par 6!

D'une manière générale on constate une diminution importante de la consommation et une augmentation de la luminosité, tout en diminuant quelques fois le nombre de foyers.

<u>C'EST TOUT BENEFICE</u>! Le budget ne s'en plaindra pas.

AU 56 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE NOUVELLE RÉSIDENCE TERRITOIRE HABITAT

Souvenez-vous de l'état de vétusté de l'ancienne ferme SEIGEOT. Il n'y avait plus rien à faire pour sauver la bâtisse. Après de longues tractations, un accord amiable a pu être établi en vue de son acquisition avant l'expropriation.

Dans la foulée, nous avons traité avec Territoire Habitat (TH90) pour construire de nouveaux logements.

Il y en a 8 très exactement, se répartissant en 4 logements en rez de chaussée + jardinet, accessibles aux personnes à mobilité réduite, et 4 autres pour des familles nécessitant l'attribution d'un T4 à l'étage équipé d'un balcon. Un garage est attenant à chaque logement.



Strictement conforme au permis!

Vue de l'arrière, avec jardinet ou balcon

Les attributions ont été réalisées en mai/juin 2018 et les premiers locataires ont emménagé dans la foulée pendant les vacances. Tous les logements sont occupés. La commune a présenté deux candidats qui ont été tous les deux retenus !

Désormais, nous avons à Roppe, dans l'ordre de leur construction :

- 4 logements au 35 Avenue du Général De Gaulle
- 6 logements au 2bis rue du Stade
- 4 Logements aux Chézeaux 1
- 8 logements au 56 Avenue du Général De Gaulle

Ce qui fait un total de 22 logements gérés par TH90. Il faut noter la remarquable qualité de l'aménagement des appartements et leur isolation +++.

Seule ombre au tableau : le stationnement sur le trottoir de l'Avenue du Général De Gaulle alors qu'il y a un garage attribué à chaque logement et des places de parking libres.

À noter aussi que les candidats proposés par la commune ont chaque fois, sur notre présentation, été retenus. Nous assistons aux commissions d'attribution de TH90. Qu'on se le dise!

SORTIE DE NOS AINES AU PARADIS DES SOURCES



Photo souvenir de nos aînés au Paradis des Sources le 7 décembre dernier

Lors de sa réunion du 8 octobre dernier, le comité consultatif du troisième âge a décidé, à l'unanimité, de retourner au Cabaret Music-Hall du Paradis des Sources à SOULTZMATT avec nos Aînés suite au retour positif que nous avons eu l'année dernière.

Après un court déplacement d'une cinquantaine de minutes dans un bus confortable, nous arrivons à SOULTZMATT et nous sommes accueillis par notre interlocutrice du Paradis des Sources.

Nous passons à table pour prendre l'apéritif et déguster le repas « Glamour » bien apprécié par nos Aînés.

Lors de ce repas, nous avons profité d'une animation interactive avec chansons et danses dont le célèbre « Elsass'Cancan ».



Nous sommes passés, ensuite, à la grande revue « Apparences » :



L'un des nôtres y a même apporté un concours actif!





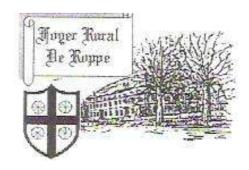
Créatrice de mode, reconnue dans le monde entier, Lola From Paris doit faire face aux rumeurs insistantes des journalistes concernant la situation financière précaire de sa maison de haute couture.

C'est à ce moment qu'elle fait la rencontre d'un jeune et prometteur designer. Ce dernier lui propose de s'associer avec elle afin de redonner une image moderne et innovante à la nouvelle collection. Acculée devant ses nombreuses dettes et pour faire face à la fin toute programmée de son empire, elle finit par accepter cette collaboration.

Mais dans son monde si sophistiqué et si éphémère, ne devrait-elle pas se méfier des « Apparences » : Revue magique et sexy d'une durée d'une heure et trente minutes.



Cette journée bien remplie et fortement appréciée s'est terminée par notre retour à ROPPE vers 17h30 en faisant un petit détour pour éviter le rond-point du « Nouveau Monde » bloqué par les « Gilets Jaunes ». Le coût de cette sortie a été calculé et comparé à celui de notre traditionnelle journée au château Lesmann. Pour un nombre de 50 personnes, le coût est pratiquement identique avec un déficit de 50 € sans tenir compte de la possibilité de louer la salle du château Lesmann ce week-end du 7 décembre. Nous vous rappelons que les personnes de 70 ans et plus sont invitées gratuitement, les autres personnes (accompagnateurs, adjoints, conseillers municipaux) paient la place du repas-spectacle dans son intégralité.



Bonne et heureuse année 2019

Bonheur, santé, réussite, et beaucoup de douceurs pour cette nouvelle année.

- Le traditionnel vide grenier a eu lieu le dimanche 24 septembre 2018 et cette manifestation a été perturbée par le mauvais temps.
- **Le Salon des Arts de la Baroche** aura lieu les 2 et 3 mars 2019 Les enfants des écoles maternelles, primaires et de l'IME participeront à cette exposition. En 2019, l'invité d'honneur sera Monsieur Claude BELLATON.

Ouverture du Salon des Arts au Château Lesmann :

Le samedi 2 mars de 14 heures à 19 heures Le dimanche 3 mars de 10 heures à 18 heures

Vous êtes cordialement invités à venir voir les œuvres exposées.

LE PLU: OÙ EN SOMMES-NOUS?

Le PLU avance. Son élaboration est entrée dans sa phase finale après de nombreuses réunions de travail. La consultation des services concernés est en cours. Ils ont trois mois pour répondre, l'absence de réponse valant accord tacite.

Le dossier tel qu'il est arrêté à ce jour est consultable sur Internet à l'adresse suivante :

www.autb.fr/plu/roppe.html

Évidemment, il peut aussi l'être en mairie sur rendez-vous.

Après cette phase de consultation des services, il faut laisser la place à l'enquête publique d'un mois. Un commissaire enquêteur sera nommé par le tribunal administratif. Son avis doit être rendu dans le délai d'un mois après la clôture de l'enquête.

Puis la procédure s'achèvera avec l'adoption du PLU dans sa version définitive.

AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE LA BAROCHE ET DES ENVIRONS.



Compte-rendu de l'activité 2018.

Remerciements.

- ✓ À toutes les personnes présentes aujourd'hui, et à tous ceux qui participent aux collectes que nous organisons à ROPPE.
- ✓ Un remerciement aussi à tous les bénévoles qui aident à la réussite de nos collectes, ainsi qu'à la commune de Roppe qui nous prête gracieusement la salle du château Lesmann.
- ✓ Merci aux communes qui nous aident pour leur subvention, ainsi que pour l'aide à l'affichage des dates de collecte.

Informations diverses.

- ✓ Conditions d'âge : depuis fin 2017, l'âge limite des donneurs est passé de 60 à 65 ans.
- ✓ L'intervalle entre deux dons est de 8 semaines pour les femmes et de 6 semaines pour les hommes.
- ✓ Sécurité pour le donneur, le matériel employé est stérilisé et à usage unique.
- ✓ Sécurité pour le receveur : un questionnaire, effectif depuis le 5 juillet 2006, rempli par le donneur, est remis au médecin. Il permet à celui-ci de cibler à travers ces différentes questions, les risques éventuels et d'ajourner le prélèvement, car n'oublions pas que ce sang va être administré à des personnes malades et donc fragilisées.

Compte rendu d'activité.

La participation durant les dernières années a diminué mais reste acceptable. Elle s'est stabilisée autour des 30 dons par collecte.

- 2018 : 61 donneurs sur deux collectes (celle du 13 Juin a été annulée),
- 2017 : 74 donneurs sur deux collectes (celle du 20 Septembre a été annulée),

Ces annulations sont dues à un manque de personnel et surtout de Médecin, aujourd'hui se sont des médecins retraités qui assurent nos collectes.

À chaque collecte nous avons toujours de nouveaux donneurs, heureusement d'ailleurs car certains sont atteints par la limite d'âge. En 2018 nous avons eu 11 nouveaux donneurs sur nos deux collectes. En 2018 nous avons distribué environ 300 courriers dans les nouveaux lotissements des différentes communes de la Baroche et ses environs. Cette action se poursuivra en 2019 avec l'objectif d'attirer des jeunes à nos collectes.

Les collectes 2019 :

Mercredi 13 Mars 2019 Mercredi 28 Août 2019 Mercredi 30 Octobre 2019

NOUVELLES DU BRCL

En septembre a débuté la quinzième saison du BRCL avec un nombre de licenciés en hausse sensible pour atteindre plus de 200 licenciés. Cela s'explique en grande partie par l'arrivée de joueurs en provenance de Chèvremont, ce club n'ayant pu inscrire d'équipes U11 et U13.

Le groupement de jeunes avec le club de l'ASDAM (Andelnans Danjoutin Meroux) pour les catégories U15 et U18 n'a pas été reconduit. Cela aurait occasionné des difficultés pour constituer les équipes U15 avec un sureffectif côté ASDAM. De ce fait, une entente a été constituée avec Montreux-Château pour inscrire une équipe U15, chaque club mettant à disposition la moitié de l'effectif.

Côté sportif, l'équipe 1 poursuit son remarquable parcours en championnat. Après trois accessions successives (elle est actuellement en Régionale 3), elle occupe la 1ère place de son groupe. Même si une nouvelle accession en fin d'année est possible, l'objectif pour cette année reste le maintien avec une position honorable en haut du tableau.

L'équipe 2 se situe en milieu de tableau de son groupe de 3^{ème} division. Cette année, avec la non reconduction du groupement de jeunes, le club n'a pas engagé d'équipe U18 mais une équipe U19 qui évolue dans un groupe unique au niveau du district, ce qui occasionne des déplacements assez longs (Haut Doubs, Besançon, ...). L'équipe ne compte à la trêve que des victoires, ce qui laisse augurer une très bonne fin de saison. L'équipe U15 évoquée plus haut a connu un début de saison difficile, la plupart des joueurs étant U14 et pour qui la pratique du football sur un grand terrain est une nouveauté. Les résultats devraient être meilleurs dans la deuxième partie de saison avec des équipes de même niveau. Enfin, les équipes U13 et U11 défendent honorablement les couleurs du club dans leurs championnats respectifs.

Pendant la trêve hivernale, toutes les équipes sont engagées dans le tournoi Futsal organisé par le district et dont les finales auront lieu par catégorie courant février.



Pour terminer, nous vous rappelons les manifestations traditionnelles du club prévues d'ici le mois de juin : le **loto** en février au château LESMANN (date à préciser), la **journée « truites »** et le **tournoi des jeunes** les 21 et 22 juin en espérant que la météo sera aussi clémente que pour le tournoi 2018.

LE COIN DES TERRINES

Terrine de volaille aux herbes



<u>Pour 6 personnes</u>: . Préparation : 25 mn . Cuisson : 45 mn . Réfrigération : 12 h

<u>Ingrédients</u>:

- . 1 kg de blancs de poulet . 2 échalotes
- . 3 tranches de jambon blanc . 1 gousse d'ail
- . 1 bouquet de cerfeuil . 3 œufs entiers
- . 1 bouquet de ciboulette . 1 bouquet de persil plat
- . 2 petites boîtes de champignons de Paris
- . 3 c. à soupe de crème fraîche épaisse
- . sel et poivre du moulin

Préchauffez le four à 180 °C (th. 6).

Coupez les blancs de poulet et le jambon blanc en morceaux.

Égouttez et détaillez les champignons en quatre. Pelez et émincez l'échalote et l'ail.

Lavez, séchez et ciselez finement toutes les herbes.

Passez rapidement les morceaux de poulet et le jambon au mixeur avec les champignons, l'échalote, l'ail, les œufs et la crème fraîche. Salez et poivrez.

Incorporez les herbes.

Versez la préparation dans un moule à cake en silicone ou un moule à cake traditionnel beurré.

Enfournez, au bain-marie, pour 40 à 45 minutes environ.

Placez une feuille d'aluminium sur la terrine, si elle se colore trop vite.

Retirez du four et laissez refroidir. Placez au réfrigérateur pendant 12 heures.

Découpez la terrine en tranches et servez.

Terrine de brioche aux framboises

Pour 4 personnes:

- . Préparation 20 min . Réfrigération 1 h Ingrédients :
- . 300 g de framboises . 6 tranches de brioche
- . 20 cl de crème liquide entière très froide
- . 2 sachets de sucre vanillé

Mixez 250 g de framboises.

Passez-les au tamis et versez le jus obtenu dans un saladier.

Montez la crème liquide en chantilly très ferme.

Ajoutez-la aux framboises avec le sucre

vanillé et mélangez délicatement. Tapissez un moule à cake ou une terrine de film alimentaire.

Coupez les tranches de brioche à la taille du moule, mettez une couche de brioche dans le fond, versez la crème Chantilly aux framboises par-dessus et recouvrez du reste de brioche. Placez au frais 1 heure. Au moment de servir. démoulez, coupez la terrine en tranches. Décorez du reste des framboises.



LES CONCILIATEURS DE JUSTICE



Les conciliateurs sont des auxiliaires de justice nommés par la cour d'appel.

Les conciliateurs de justice mènent des actions spécifiques d'arbitrage dans un but de trouver une solution amiable entre deux parties, qu'elles aient ou non saisi un juge.

Ils peuvent intervenir dans des conflits d'ordre civil tels que :

- ➤ Problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen et diverses nuisances)
- > Différends entre propriétaire et locataires ou locataires entre eux
- > Litiges à la consommation
- Créances impayées
- Malfaçons de travaux

Les conciliateurs de justice ne peuvent intervenir qu'avec l'accord de toutes les parties et agissent à titre gracieux.

Ils sont à votre disposition dans les permanences suivantes :

Le lundi de 15h à 17h 30 en mairie de Delle, contact: 06 81 11 84 43

Le mardi de 13h30 à 17h au tribunal d'instance de Belfort, contact : 06 62 33 08 86 ou 06 36 69 86 30

Le mercredi de 14h à 17h, semaines paires en mairie de Giromagny,

Le jeudi de 14h à 17h 30 en mairie de Valdoie, contact : 03 84 57 64 64

Le jeudi de 14h à 17h 30 en mairie de Chatenois les Forges, contact : 07 61 20 03 01

Le vendredi de 14h à 17h, semaines impaires à la communauté de communes des Vosges du Sud à Étueffont,

Le vendredi de 14h à 17h, semaines paires en mairie de Montreux-Château

Contact: 06 82 17 55 92 ou 06 42 42 06 46

Dans un souci d'organisation nous vous demandons de prendre rendez-vous aux numéros indiqués

LE RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

Créé en 2018 avec le concours de services de l'INSEE, le Répertoire Électoral Unique (REU) servira désormais de support à la création des listes électorales pour les différents scrutins.

1) Une nouvelle fonctionnalité à destination des électeurs

Tout électeur pourra, à compter de début février 2019, interroger le service en ligne du REU concernant sa situation électorale individuelle.

Le portail d'interrogation sera accessible via la plateforme <u>service-public.fr</u>. L'électeur devra fournir ses nom, prénom et date de naissance et renseigner une commune en particulier. S'il n'est pas inscrit, il lui sera proposé d'envoyer une demande d'inscription en ligne.

2) L'édition des cartes électorales

Les cartes électorales seront adressées aux électeurs après la clôture des inscriptions pour l'élection des représentants au Parlement européen, soit à partir du 1^{er} avril et avant les élections européennes du 26 mai 2019.

Elles prendront en compte tant les modifications d'état civil demandées par les maires que les mouvements intervenus depuis le $1^{\rm er}$ mars 2018

PROBLÈMES DE CIVISME

À la benne à déchets verts, STOP ça suffit ...

La benne à déchets verts nous a été octroyée en raison de la distance qui nous sépare des déchetteries. Une deuxième benne y a été ajoutée en raison du volume qui y est apporté. Mais les entreprises n'y sont pas admises : elles doivent amener directement leurs produits au compostage à Bessoncourt, contre pesée à chaque voyage, et donc paiement. Généralement elles se font payer pour l'évacuation ; c'est donc trop facile de se débarrasser des produits de taille et de tonte dans ces conditions.



Depuis trop longtemps ces règles ne sont pas respectées et on se retrouve dans des situations de déchargement à côté des bennes, et même à l'encombrement de la passerelle. Cette situation ne peut plus durer. En accord avec les services de Grand Belfort, une surveillance par caméra sera exercée. Gare aux contrevenants.

... En forêt aussi, halte au massacre!



Que dire du triste individu qui a déversé en 3 tas des immondices directement sur le chemin du Charmois, empêchant tout passage.

Il sera poursuivi, des indices ont été retrouvés dans les déchets. Procès-verbal a été dressé.

L'auteur devra répondre de ses méfaits devant la justice et relevé de frais d'évacuation a été fait.

RÉGLEMENTATION SUR LES PISCINES

Bassin jusqu'à 10 m²

Il n'est pas nécessaire de demander une autorisation (<u>déclaration préalable</u>), sauf si la piscine est située en zone protégée (périmètre d'un site patrimonial, abords d'un monument historique, <u>secteur sauvegardé</u>, <u>site classé ou en instance de classement</u>).

Bassin de plus de 10 m^2 et jusqu'à 100 m^2

Une <u>déclaration préalable</u> est obligatoire.

Bassin de plus de 100 m²

Un permis de construire est obligatoire.



Piscine hors-sol

Selon que votre piscine hors-sol (gonflable ou en kit par exemple) est installée plus ou moins de 3 mois par an (plus ou moins 15 jours par an si vous êtes en zone protégée), une autorisation peut être ou pas nécessaire. ((Il n'est pas nécessaire de demander une autorisation (déclaration préalable), sauf si la piscine est située en zone protégée (périmètre d'un site patrimonial, abords d'un monument historique, <u>secteur sauvegardé</u>, <u>site classé ou en instance de classement</u>)).

Règles d'implantation

Consulter le PLU

Dispositifs de sécurité

Vous êtes tenu d'équiper votre piscine de <u>dispositifs de sécurité</u> visant à prévenir les risques de noyade. Si vous êtes propriétaire d'une piscine privée à usage individuel ou collectif (piscines familiales ou réservées à des résidents, piscines d'hôtels, de campings, de gîtes ruraux...), vous devez installer au moins un de ces 4 équipements :

- Barrière de protection (norme NF P90-306)
- Système d'alarme sonore (*alarme d'immersion* informant de la chute d'un enfant dans l'eau ou *alarme périmétrique* informant de l'approche d'un enfant du bassin) (norme NF P90-307)
- Couverture de sécurité (bâche) (norme NF P90-308)
- Abri de type véranda recouvrant intégralement le bassin (norme NF P90-309)

Les piscines posées sur le sol, gonflables ou démontables ne sont donc pas concernées.

Le dispositif de sécurité peut être installé

- par vous-même
- ou par le vendeur ou installateur de votre choix.

Le vendeur ou l'installateur doit vous fournir une note technique d'information indiquant :

- les caractéristiques, les conditions de fonctionnement et d'entretien du dispositif de sécurité choisi,
- et les mesures générales de prévention et de recommandation pour éviter les risques de noyade.

En cas de non-respect de l'obligation d'équiper votre piscine d'un dispositif de sécurité, vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 45 000 €.

L'ajout de construction (piscine...) entraîne-t-il une hausse des impôts locaux ?

De manière générale, oui. Tout ajout de construction (garage, piscine, ...) entraîne une augmentation de la <u>valeur locative</u> qui sert de base à l'établissement des taxes foncières et d'habitation. La construction doit être fixée au sol à *perpétuelle demeure* de telle façon qu'il soit impossible de la déplacer sans la démolir. Toutefois, une addition de construction peut bénéficier, sous conditions, d'une <u>exonération de 2 ans de taxe foncière</u>.

Vous devez déposer une <u>déclaration</u> au plus tard 90 jours après l'achèvement des travaux, au bureau du cadastre du service des impôts.

ALERTE MÉTÉO: QUE FAIRE?

Que faire en cas de pluies torrentielles, de blizzard, froid, neige, verglas?

Voici quelques conseils pour gérer au mieux les conditions climatiques les plus extrêmes.

De façon générale, utilisez des pneus-neige (avec des chaînes si besoin), faites régulièrement des pauses lors de longs trajets, vérifiez régulièrement l'usure des balais d'essuie-glace, l'état de vos pneus, etc.

Vent – niveau 2 et 3

En cas de vent violent, il convient de prendre des précautions. Évitez donc les activités extérieures.

- Soyez vigilants lors de vos déplacements à pied, en deux roues ou en voiture, les chutes d'arbres ou débris peuvent être dangereux.
- Rangez les objets qui peuvent s'envoler (table, chaise, pots de fleurs, ...).

Pluie – niveau 2 et 3

- En cas de fortes pluies isolez votre porte d'entrée et vérifiez que vos fenêtres sont bien fermées.
- Rangez les objets qui peuvent s'envoler ou être envahis d'un surplus d'eau (table, chaise, pots de fleurs ...). Et surtout faites très attention sur la route qui devient très vite glissante.

Froid – niveau 2 et 3

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun. Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place. Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.

Neige – niveau 2 et 3

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun. Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire. Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place. Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.

Verglas – niveau 2 et 3

- Roulez lentement en respectant les distances de sécurité.
- Évitez de patiner en relâchant l'accélérateur pour retrouver de l'adhérence.
- Bannissez les freinages brusques, utilisez le frein à moteur.
- Évitez les coups de volants dans les virages.

LES MÉFAITS DE LA SÉCHERESSE

Quelques dégâts ou désordre ont pu survenir en raison de la sécheresse 2018.

Actuellement il est nécessaire de lister ces désordres afin de présenter à la Préfecture un dossier sur l'ensemble de la commune dans le but de déclaration de catastrophe naturelle.

Si vous avez subi des dommages et que vous désirez les déclarer, il convient de se rapprocher du secrétariat de Mairie qui vous fournira le modèle de déclaration adapté.

Des photographies sont indispensables.

Les dossiers peuvent être déposés en mairie jusqu'au

28 février 2019, délai de rigueur

La déclaration éventuelle de catastrophe naturelle est de la compétence de la Préfecture.

LA CPAM COMMUNIQUE



Avec notre Centre d'Examen de Santé : faites le point aujourd'hui pour votre santé de demain!

Votre centre d'examens de santé vous invite à réaliser un examen de santé **gratuit** encadré par une équipe professionnelle et pluridisciplinaire.

Réalisé dans un lieu unique, l'examen de santé est un acte préventif personnalisé et de haute qualité qui prend en compte votre âge, votre mode de vie, vos antécédents personnels et familiaux, votre suivi médical ...

Avec votre accord, les résultats pourront être communiqués à votre médecin traitant qui prendra le relais. Vous pouvez en profiter pour aborder des sujets que vous n'avez peut-être jamais eu l'occasion d'évoquer lors des consultations chez votre médecin traitant.

À chaque étape de l'examen, médecins et infirmières vous donnent des conseils personnalisés d'éducation pour la santé.

Des séances collectives ou individuelles sur les grands facteurs de risque (alimentation, tabac, alcool, activité physique, hygiène bucco-dentaire...) peuvent vous être proposées.

C'est l'occasion de vous informer et d'obtenir des réponses aux questions que vous vous posez.

Pour prendre contact:

CENTRE D'EXAMENS DE SANTE

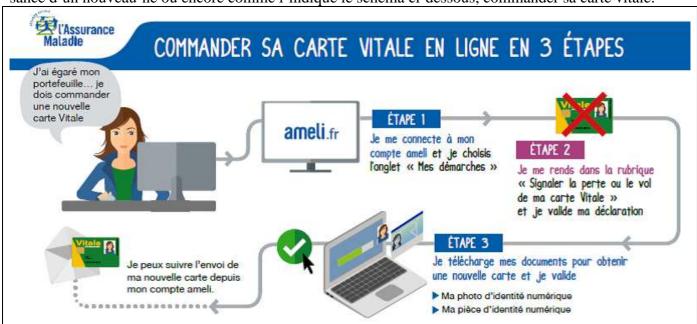
4 RUE DE L'AS DE CARREAU 90000 BELFORT

Appelez du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 Tél : 03 84 28 38 66 Mail : groupeces.cpam-belfort@assurance-maladie.fr

Le compte ameli, votre espace personnel qui vous rend bien des services ...

Que ce soit pour suivre vos dépenses de santé, éditer une attestation, commander une carte européenne d'assurance maladie, votre compte ameli est là pour vous faciliter la vie.

Pour gagner du temps, faites vos déclaration en ligne pour le changement de domicile, déclarer la naissance d'un nouveau-né ou encore comme l'indique le schéma ci-dessous, commander sa carte vitale.



Afin de découvrir toutes les possibilités, rendez-vous sur ameli.fr

HISTOIRES DRÔLES

C'est une blonde qui a accouché de 2 beaux bébés, des jumeaux. Cependant, elle pleure à n'en plus finir!

L'infirmière lui dit alors :

Mais voyons ma p'tite dame! Pourquoi pleurezvous ?

Vous êtes maintenant mère de 2 beaux bébés en bonne santé!

Je sais, répond la blonde, mais je ne sais pas qui est le père du deuxième!

Vous savez pourquoi les Belges marchent sans arrêt sur les tuyaux d'arrosage ?

- Pour avoir de l'eau plate.

- Tu sais pourquoi il y a un B sur vos voitures ? demande un Suisse à un Belge. C'est parce que ça veut dire « Borné »!
- Ha, ha! Très drôle! dit le Belge. Et tu sais pourquoi il y a un H sur vos plaques? C'est parce que ça veut dire « Himbéciles »!

Un Belge parle vacances avec un collègue de bureau.

- Moi, fieu, cet été je vais à Paris!
- Cela est bête, dit l'autre. Tu sais comment ils sont, les francillons, toujours à se moquer de nous autres à cause de notre accent!
- Mais non! Pas à Paris! Dès que tu arrives gare du Nord, quelqu'un te propose de te prendre en voiture, t'emmène dîner dans un grand restaurant, puis dans un cabaret, puis dans un grand hôtel. Pendant tout ton séjour il s'occupe de tout, paye tout et en plus t'offre des cadeaux! Des fleurs! Des bijoux!
- Mais...ça n'est pas possible, une chose pareille! Cela t'est déjà arrivé, ça ?
- À moi, non, fieu. Mais à ma femme, oui!

Un couple de Belges descend vers le Sud pour sa lune de miel. Après avoir roulé quelques heures, le jeune couple s'arrête dans un hôtel à Paris. Ils montent dans leur chambre, se déshabillent, se couchent, puis le jeune marié embrasse sa femme sur le front et se retourne pour s'endormir.

- Dis donc, Jef, tout de même, dit son épouse. C'est notre nuit de noces, sais-tu ? J'espérais que tu irais un peu plus loin!

Alors le Belge se rhabille, remonte dans sa voiture avec sa femme et continue vers Dijon ...

Un touriste visite la Corse.

Il s'arrête près d'un paysan qui est allongé sur un transat en train de manger des cerises.

De temps en temps, le paysan recrache les noyaux.

Le touriste lui demande :

- Ca va ?
- Ben ça va, vous voyez, je plante.

Un Corse se plaint:

- C'est épouvantable, avec mon chef, il m'est impossible de dormir au bureau.
- Pourquoi ? Il te réveille ?
- Non, il ronfle.

Dans une Librairie de Bastia, un Corse demande un livre sur le jardinage.

Le vendeur le conseille :

- Quand vous aurez lu celui-ci, votre travail sera à moitié fait !
- Vous avez qu'à m'en donner 2!

Deux Corses se promènent. Soudain, l'un d'eux écrase un escargot d'un coup de pied rageur.

- Qu'est-ce qui te prend, Maurice, t'es fada, non?
- Non, il commençait à m'énerver à nous suivre depuis plus d'une heure.

Un Corse affirme:

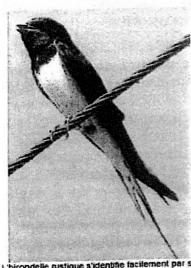
- Moi et ma femme, nous formons le plus heureux des couples.

En effet, pour être heureux, il faut avoir un bon boulot et une bonne santé.

Ma femme a le bon boulot, et moi, j'ai une bonne santé!



COMMUNIQUE SUR LES HIRONDELLES



queue fourchue. © Alain Fossé - Digimages populations en net déclin. L'hirondelle rustique s'identifie facilement par sa

Parmi les oiseaux côtoyant l'Homme, les hirondelles ont une place à part. Considérées comme annonciatrices du printemps et porteuses de chance, elles sont présentes dans les contes et les croyances populaires. Elles sont également des auxiliaires particulièrement intéressants dans la lutte contre la prolifération d'insectes volants comme les moustiques.

Contexte national

Malgré leur symbolique et leur utilité, ces oiseaux ont subi une perte importante de leurs effectifs, notamment l'Hirondelle de fenêtre et l'Hirondelle rustique, qui utilisent nos habitations pour nicher. Avec une diminution de 42 % pour la première et de 8 % pour la seconde depuis 1989 (résultats du programme national STOC-EPS, Suivi Temporel des Oiseaux Communs Echantillonnage Ponctuel Simple), ces 2 espèces présentent des

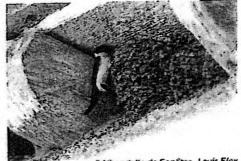
Différentes menaces pèsent sur elles, à la fois naturelles (conditions météorologiques, migration, prédation) et anthropiques (du fait de l'Homme). Parmi les causes humaines, citons principalement:

le remplacement des prairies par des champs traités aux insecticides, qui diminue le stock de nourriture ;

la disparition d'habitats naturels tels que les haies, les marais et les roselières, qui représentent des zones de chasse privilégiées et des zones de regroupement et de repos en période de migration ;

les modifications dans les bâtiments (étables, granges) et la pénurie de matériaux de construction (boue), qui rendent difficile la confection des nids ;

la destruction volontaire des nids.

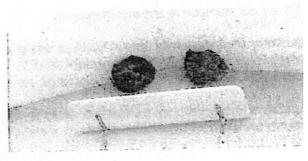


D'Hirondelle de Fenêtre. Louis Eloy

Contexte local

La situation locale des hirondelles est semblable à la situation nationale. Le suivi effectué chaque année par les bénévoles de la LPO Franche-Comté dans le département du Territoire de Belfort permet d'avoir une image fiable des populations nicheuses de ces deux espèces au niveau local. Ainsi, le département n'hébergeait plus que 2264 couples d'hirondelles de fenêtre en 2016 et à peine plus de 1400 couples d'hirondelles rustiques en 2015.

La destruction de nids par des particuliers gênés par les fientes ou par des professionnels du bâtiment lors de ravalements de façades ou de travaux de rénovation est observée chaque année, dans le Territoire de Belfort comme dans toute la France, ajoutant aux menaces qui pèsent déjà sur ces espèces. Pourtant, des initiatives locales ont fait leurs preuves, telles que la pose de planchettes anti-salissures sous les nids, le report des travaux ou l'installation de nichoirs.

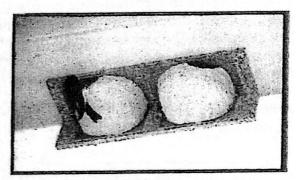


Statut juridique

En France, les hirondelles bénéficient d'un statut juridique d'espèces protégées issu de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature (arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection). Pour ces oiseaux, la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids sont interdits, tout comme la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans leur milieu naturel. La perturbation intentionnelle des oiseaux est également interdite, en particulier pendant la période de reproduction. En résumé, il est interdit de porter atteinte aux hirondelles, ainsi qu'à leurs nids et à leurs couvées.

Dérogations aux interdictions

Bien que le régime général soit l'interdiction de toute atteinte à ces espèces, il est possible d'obtenir des dérogations sous certaines conditions. C'est notamment le cas pour les collectivités, particuliers et entreprises qui souhaitent réaliser des ravalements de façade pouvant porter atteinte à des nids. Une demande doit être déposée à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne—Franche—Comté pour instruction. Pour cela, il est nécessaire d'utiliser



un formulaire Cerfa¹ et de bien décrire le projet, l'intervention et s'il y a lieu les mesures de réduction des impacts ou de compensation pour les espèces concernées. Il s'agit de prévoir les travaux en dehors des périodes de reproduction (entre le 1er octobre et le 31 mars) et de permettre aux hirondelles de se réinstaller rapidement après les travaux, si nécessaire en installant des nids artificiels ou nichoirs (prix environ 20 €).

¹ Cerfa 13 614*01 : Demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées

Sanctions pénales

L'infraction à cette réglementation est passible de poursuites judiciaires et tout responsable s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 150 000€ et une peine de 2 ans d'emprisonnement (article L415-3 du code de l'environnement). L'infraction la plus courante est la destruction de nids d'hirondelles par souci de propreté ou à l'occasion de travaux de rénovation. De tels faits sont régulièrement signalés et donnent lieu à procès-verbal, dressé par les services de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Contacts

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bourgogne-Franche-Comté, service biodiversité-eau-patrimoine, département biodiversité Adresse : TEMIS, 17 E rue Alain Savary – BP 1269 – 25 005 BESANCON Cedex Tél : 03 81 21 67 89 - Mél : especes-protegees.dreal-bfc@developpement-durable.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort, service eau-environnement Adresse : 8, place de la révolution française - BP605 - 90 020 BELFORT Cedex Tél : 03 84 58 86 88 - Mél : ddt-see@territoire-de-belfort.gouv.fr

Service Interdépartemental de l'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage Adresse : 2 bis, Rue de Giromagny 90170 ETUEFFONT

Tél: 03.84.54.68.15 - Mél: sd90@oncfs.gouv.fr

Ligue pour la Protection des Oiseaux de Franche-Comté, Pascal Philip (nature de proximité) Adresse : maison de l'Environnement de Franche-Comté – 7 rue Voirin – 25 000 BESANCON Tél : 03 81 50 65 85 ou 03 81 50 43 10 – Mél : pascal.philip@lpo.fr ou franche-comte@lpo.fr

SUDOKU: GRILLES DE JANVIER 2019

Facile

Facile

4					7	5	6	2
6	8	9						3
5			6	1				8
3			9	7	2	4		6
	4						2	
2		6	5	8	4			1
8				2	9			4
1						7	3	9
7	9	4	1				·	5

Moyen

1					2		3	5
					6		4	7
		4		9				8
	4			3		1		6
		5		1		3		
3		1		2			7	
4				5		7		
9	3		8					
7	5		9					3

Moyen

	3			4	9			
8		6	3			9		
2				1		3		4
7							9	1
1	6			5			3	7
4	2							6
9		4		8				3
		5			3	1		2
			4	6			5	

Difficile

	6			2	9	4	7	
8						3		
9			4					6
		1	8	5			2	
	5			9	4	1		
2					5			1
		7						9
	9	3	6	7			4	

Difficile

3	5	7		4	9	8		
		9					7	
	8				3	4		
9			8			1		
			4		6			
		6			1			8
		1	3				5	
	7					6		
		8	1	7		3	2	9

SUDOKU: SOLUTIONS DE JUILLET 2018

Facile

7	6	8	5	3	1	2	4	9
3	2	1	4	6	9	5	7	8
5	9	4	7	2	8	1	6	3
6	7	5	3	1	4	9	8	2
4	3	9	2	8	5	7	1	6
1	8	2	9	7	6	3	5	4
2	4	3	8	5	7	6	9	1
8	5	6	1	9	3	4	2	7
9	1	7	6	4	2	8	3	5

Facile

4	8	5	7	2	3	9	1	6
7	9	2	6	4	1	5	8	3
6	1	3	9	8	5	2	4	7
3	4	9	1	7	6	8	2	5
1	6	8	2	5	9	3	7	4
2	5	7	4	3	8	1	6	9
9	2	4	5	1	7	6	3	8
8	7	6	3	9	2	4	5	1
5	3	1	8	6	4	7	9	2

Moyen

2	6	8	9	7	5	4	1	3
4	3	5	6	8	1	9	2	7
1	9	7	3	2	4	8	5	6
7	2	6	8	5	3	1	9	4
8	1	4	7	6	9	2	3	5
9	5	3	4	1	2	6	7	8
6	8	2	5	9	7	3	4	1
5	4	1	2	3	6	7	8	9
3	7	9	1	4	8	5	6	2

Moyen

6	5	9	3	8	4	7	1	2
1	2	7	9	5	6	8	3	4
8	3	4	1	2	7	9	5	6
2	1	8	4	7	9	3	6	5
9	6	3	5	1	2	4	7	8
4	7	5	6	3	8	1	2	9
7	4	1	8	6	5	2	9	3
3	9	6	2	4	1	5	8	7
5	8	2	7	9	3	6	4	1

Difficile

9	2	7	4	5	8	6	3	1
6	8	4	7	1	3	2	5	9
3	5	1	6	2	9	4	7	8
8	9	2	5	3	7	1	4	6
5	1	3	9	6	4	7	8	2
7	4	6	1	8	2	5	9	3
1	3	5	8	7	6	9	2	4
4	7	8	2	9	1	3	6	5
2	6	9	3	4	5	8	1	7

Difficile

3	8	5	1	2	4	6	9	7
4	6	9	5	7	3	2	1	8
1	7	2	9	6	8	3	5	4
5	2	3	7	8	9	4	6	1
7	4	1	6	3	2	9	8	5
8	9	6	4	5	1	7	3	2
2	3	4	8	1	6	5	7	9
9	1	7	3	4	5	8	2	6
6	5	8	2	9	7	1	4	3

TABLE DES MATIÈRES

Adresses utiles	
Éditorial	1
État civil 2° semestre 2018	2
Délibérations du conseil municipal au 2° semestre 2018	3-15
Au revoir Christine!	16
Mouvements de personnel – Des décors de Noël ''maison''	17
Accès sécurisés : nouveaux horaires – Lotissement de la Grande Nouaie : fin des travaux en vue	18
L'accessibilité mairie-école	19
Du mieux rue Thuriot	20
RD 83 : extension du réseau d'assainissement eaux usées Changement de véhicule	21
Il y a 100 ans : l'armistice!	22-23
Travaux pendant la trêve estivale à l'école	24
Cadre de vie et fleurissement – Le grand débat national	25
Haro sur les économies d'énergie	26
Au 56 rue du Général De Gaulle, une nouvelle résidence Territoire Habitat	27
Sortie de nos aînés au Paradis des Sources	28-29
Le Foyer Rural – Le PLU : où en sommes-nous ?	30
Amicale des donneurs de sang de la Baroche et environs	31
Nouvelles du BRCL	32
Le coin des terrines	33
Les conciliateurs de justice – Le Répertoire Électoral Unique	34
Problèmes de civisme	35
Réglementation sur les piscines	36
Alerte météo : que faire ? – Les méfaits de la sécheresse	37
La CPAM communique	38
Histoires drôles	39
La protection des hirondelles	40-41
Sudoku : grilles de janvier 2019	42
Sudoku : solutions de juillet 2018	43
Table des matières	44

[&]quot;Le P'tit Roppois" a été réalisé par le comité consultatif "INFORMATION – COMMUNICATION" assisté de Valérie DUSSAUCY, Secrétaire de Mairie.

Pour toute proposition ou remarque, c'est avec plaisir que nous vous répondrons au 03 84 29 91 70 (Mairie). Ce présent numéro est diffusé à 480 exemplaires.

Reproduction interdite et diffusion gratuite. Dépôt légal en cours. Imprimé par nos soins.

ARTISANS – COMMERÇANTS

DIIOUV ADTICAMATIV	ANII	SANS – COMME	NÇANIS		
BIJOUX ARTISANAUX SOUPÇON FÉÉRIQUE	BAUMANN Aurore	10bis rue du Stade		06 61 46 68 20	
	Bricini ii vi riarore	10015 fue du blade		00 01 10 00 20	
BOIS DE CHAUFFAGE	BORNAQUE Yannick	4 mis de la Catata	1	06 92 94 15 29	
		4 rue de la Cotate		06 82 84 15 28	
BOULANGERIE-PÂTISSEI				_	
	JACQUEL Julien	31 av du Général De Gaulle	03 84 29 90 18	Ma-Ve 6H30-13H 14	H-19H Sa 6H30-12H30 14H-19H Di 7H-12H
CHAUFFAGE SANITAIRE					
	CUNCHON Wilfried	33 rue des Chézeaux		06 61 98 87 55	wilfried.cunchon@free.fr
CSNP	PIEMONTESE Nicolas	4T rue du Stade	03 84 29 20 98	06 07 39 27 03	csnp.roppe@yahoo.fr
COIFFURE À DOMICILE					
CONT CRE II DOMICIEE	TRIDON Édith	14 rue Sous Le Vernois		06 50 44 48 89	
COIFFURE EN SALON	•	•	•	•	
CELINE COIFFURE	JOUAN Céline	45 av du Général De Gaulle	02 94 20 04 02	T	
CELINE CONTORE	ESTIENNEY Luc	12 av du Général De Gaulle			
L'ESSENTIEL	MARCHAL Édith	15 av du Général De Gaulle			
	•		•	•	
<i>COUVERTURE ZINGUERI</i> MA TOITURE	MARTINAT Arnaud	11 rue d'Éguenigue	06 74 58 92 80		travaux@ma-toiture-sarl.fr
WA TOTTUKE	WAKTINAT Amaud	11 Tue d Eguenigue	00 74 38 92 80		uavaux@ma-totture-sarr.m
DÉPANNAGE ASSISTANC	E LOCATION DE VÉHIC		ha 0 / == :-		
JOSSERON DEPANNAGE		1 av du Général De Gaulle	03 84 23 52 52		
ENQUÊTES - RECHERCH	ES				
ARPG	GILLET Francis	10 bis rue de Vétrigne	03 84 29 41 56	06 14 13 58 08	arpgf@hotmail.fr
EXPERTISE COMPTABLE					
CF CONSEILS		15 bis av. Général De Gaulle	e 03 84 19 01 74	09 63 51 46 08	
HB CONSEILS		8 rue des Champs Fourchins			
FACADES - ISOLATION		•			
PRO-GÜL-ISOL SARL	GÜL Metin	6 rue de Vétrigne	03 84 29 87 96		
ISOLA FACADES	DOLDURAN Kemal	4 av du Général De Gaulle	09 50 68 33 46	06 50 10 05 05	
					1
FERMETURES A N FERMETURES		2bis rue du Stade	06 60 92 28 28	06 79 33 78 47	
FERMETURES VALBERT	VALBERT Patrick	bureaux à Trévenans	03 84 29 47 16	06 08 54 19 53	patrickvalbert@hotmail.fr
I ERWETORES VALDERT	VALDERTTautek	bureaux a Trevenans	03 04 27 47 10	00 00 34 17 33	www.fermeture-valbert.fr
FLEURISTE DIDIER FLEURS	SCHWINTE Didier	15 av du Général De Gaulle	02 94 20 06 22	T	
DIDIER FLEURS	SCHWINTE Didiei	13 av du General De Gaune	03 64 29 90 23		
GARAGE	1		T	1	
BOURLIER BELFORT	CID A DD AV. 1	1 av du Général De Gaulle	03 84 46 65 50	0614012546	www.bourlier.fr
	GIRARD Nicolas	21 rue du Stade		06 14 81 35 46	
MENUISERIE					
MENUISERIE MOLINA	MOLINA Nicolas	9 rue de Vétrigne		06 63 53 12 54	nicolasmo.molina@gmail.com
PAVAGE TERRASSEMENT	r				
EST PAVAGE	KARA Ismaël	23 av. du Général De Gaulle	:	06 23 75 27 17	
DIZZAC ALI EEU DE DOIC	•	•	•	•	
PIZZAS AU FEU DE BOIS PIZZA PERFECT	BATISTA Patrick	place du Général Bigeard	T	06 64 26 33 24	Mercredi 17H30 - 21H
	1	place du Gelierai Bigeard		00 04 20 33 24	171130 ZIII
PLÂTRERIE PEINTURE V	ITRERIE	hr. 1 0/ / 1D 0 11	ha 04 20 05 00	h a -0 0 - 0 - 1 - 1	
RIBLET SARL		27 av. du Général De Gaulle	03 84 29 87 90	07 60 06 05 11	sarl-riblet@orange.fr
RESTAURANT PIZZERIA I					
LE VELOUTE	VOGELBACHER Pascal	39 av. du Général De Gaulle	03 84 29 19 06		sur place ou à emporter
SNACK – PETITE RESTAU	RATION				
TELLE TELLET	LEFAIVRE Léopoldine	12bis rue de Vétrigne		06 36 18 16 71	leopoldine.lefaivre@gmail.com
AUX PETITS FRERES	MARGAINE Yoann	74bis av. Général De Gaulle	09 86 65 24 18		cyrille.marg@gmail.com
COMTOIS	MARGAINE Cyrille				
FLAMKUCHS PARTY 90	MENDES José	16 r des Champs Fourchins		06 25 89 61 00	mendes.joseetlaurence@neuf.fr
STATION SERVICE – TAB	AC				
STATION MARGAINE		74bis av. Général De Gaulle	03 84 29 88 43		
TAXI - VSL					
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	BOUCARD Damien	rue du Commandant Arnaud	1	06 31 27 73 24	
ΤΡΑΝΟΡΟΡΤ ΝΕ ΜΈΙΙΟΝ	•		•		•
<i>TRANSPORT DE VÉHICUI</i> TRANS INTER EUROPE	LES	rue de Phaffans	03 84 29 91 25	T	
TRANSPORTS BROGGI	BROGGI Raphaël	64 av. du Général De Gaulle		06 81 75 78 63	transportblb@orange.fr
	o o o z reapriaci	- an an General De Gaune	1	150 01 10 10 05	
TRAVAUX PUBLICS	CECHINI Chailet	12 mg du Cl-24		06.00.62.20.21	
	SEGHIN Christophe	12 rue du Château	1	06 09 63 38 31	L